



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 31 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry PRIEUR, Mme Marie ARNOULT, M. Bernard PEGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, M. Sylvain GILLET, Mme Régine MALASSIGNE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Alain OFFROY, Mme Elisabeth JOURDAIN, Mme Mélanie THOMAS, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER.

Absents Excusés : M. Atman BOUCHEKIOUA a donné pouvoir à M. Thierry PRIEUR, Mme Françoise THOMERE a donné pouvoir à Monsieur Thierry BOUTARD, Mme Marie-France HUREAU a donné pouvoir à Madame Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX a donné pouvoir à Mme Marie ARNOULT, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE a donné pouvoir à Mme Josette GUERLAIS, Mme Sylvie LADRANGE a donné pouvoir à M. Marc LÉONARD, Mme Nathalie SUPPLY a donné pouvoir à Mme Mélanie THOMAS, M. José BONY a donné pouvoir à M. Guillaume HELLOCO, M. Rémi LEVEAU a donné pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE a donné pouvoir à M. Brice RAVIER.

Absent : Aucun.

Secrétaire de Séance : Mme Jacqueline MOUSSET.

M. BOUTARD : Mesdames, Messieurs, on peut donc ouvrir ce Conseil Municipal. J'ai reçu des pouvoirs. Le pouvoir de Marie-France HUREAU à Régine MALASSIGNÉ, le pouvoir d'Atman BOUCHEKIOUA à Thierry PRIEUR, le pouvoir de Françoise THOMERE à moi-même, le pouvoir de Sylvie LADRANGE à Marc LÉONARD, le pouvoir d'Alexis LAMOUREUX puisqu'il doit nous quitter à 22h00 à Marie ARNOULT, le pouvoir de Chantal BOUVIER de LAMOTTE à Josette GUERLAIS, le pouvoir de Nathalie SUPPLY à Mélanie THOMAS, le pouvoir de José BONY à Guillaume HELLOCO. Et il me manque un pouvoir. J'avais le pouvoir de Claude VERNE à Brice RAVIER. Et puis Rémi donne pouvoir quand il nous quittera aussi à ? Rémi ?

M. LEVEAU : Je suis en train de le faire.

M. BOUTARD : D'accord. Le choix est vaste. Voilà. Madame MOUSSET comme secrétaire de séance. Merci beaucoup. L'ordre du jour comme vous le voyez sur table, vous avez la composition des commissions municipales. Je remercie tous les groupes de nous avoir transmis au préalable, ce qui nous permettra de passer cette délibération de façon plus rapide. Vous avez sur table aussi deux

documents qui sont des documents complémentaires et plutôt avec des images sur le Compte Administratif et le Budget Principal et c'est je pense tout. L'ordre du jour n'appelle pas de remarques ? Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : Bonsoir.

M. BOUTARD : Bonsoir.

Mme BÉCHET : Une fois de plus, nous nous retrouvons face à un ordre du jour beaucoup trop lourd. C'est un point qu'on avait déjà abordé lors du dernier Conseil Municipal, avec des sujets essentiels, ce qui ne permet pas un débat approfondi et serein au sein de ce conseil. Les questions budgétaires à elles-seules auraient méritées un Conseil Municipal dédié. Une nouvelle fois, ce choix traduit un manque de considération des conseillers municipaux et une absence de transparence. Vous ne permettez pas sur cette question cruciale des finances un travail dans de bonnes conditions et un débat transparent. Nous demandons à ce que la Commission Finances soit active tout au long de l'année pour permettre le suivi financier des projets et des comptes publics. Nous demandons la mise en place d'une méthodologie qui permette à chaque conseiller municipal de monter en compétence et de pouvoir être force de proposition. N'est-ce pas là-aussi le rôle des élus locaux ?

M. BOUTARD : Merci Madame de votre remarque. Les ordres du jour, vous savez, on fait quand même beaucoup de Conseils Municipaux pour une commune de notre strate. Effectivement, il y a des ordres du jour assez chargés mais on ne va pas non plus se réunir trop souvent puisqu'il y a tout le travail quand même de l'exécutif et des commissions. En ce qui concerne votre dernière demande, je vous l'ai toujours dit et je pense qu'un certain nombre de vos collègues ont déjà participé à des formations. Ce qui est tout à fait logique et normal, et je ne refuse aucune formation pour les élus. Bien sûr, toujours en respectant le budget et la proportion par nombre d'élus. Et sur les autres sujets, le débat a lieu ici et je vous ai toujours dit aussi que la porte de mon bureau était ouverte toute l'année. Le débat n'est pas obligé qu'ici. Vous n'êtes pas obligée que d'être convoquée pour vous intéresser à la vie municipale, et je le sais. Donc vous pouvez aussi demander à des élus d'avoir des entrevues. Moi-même je n'ai jamais fermé ma porte de bureau si vous aviez des questions ou si vous aviez des besoins. Et d'ailleurs un certain nombre d'élus, hors majorité, me demande des entretiens que j'accepte bien volontiers. Et voilà je réponds à toutes les questions. Je sais aussi que sur le budget il y a eu des échanges avec les services et donc là-aussi vous pouvez nous solliciter sans aucun problème. Voilà. En tout cas, il n'y a pas de points de vue divergents sur l'ordre du jour.

Nous allons donc passer à la première délibération. Sur les Affaires Générales et la modification du règlement intérieur. Je vais laisser la parole à Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET :

Vu l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2021 instituant le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville d'Amboise,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment son article 5,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de modifier les périmètres des différentes commissions municipales,

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les Conseils Municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Ce dernier peut être modifié dès lors que cela semble nécessaire.

Ainsi, voici les nouvelles propositions de commissions permanentes, qui seront au nombre de 8 :

- Commission Urbanisme, Mobilité, Environnement, Voirie, Bâtiments, Affaires Générales,
- Commission Affaires sociales, politique de la ville et ressources humaines,
- Commission Culture,
- Commission Education, jeunesse et sports,
- Commission Relations Internationales, communication, numérique, citoyenneté et grands événements,
- Commission Patrimoine, espaces naturels, archives et cimetières,
- Commission Tourisme, économie et commerce,
- Commission Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les nouvelles propositions de commissions permanentes ;
- D'intégrer les modifications au règlement intérieur.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions ? Monsieur ROZWADOWSKI.

M. ROZWADOWSKI : Bonjour. Donc cette délibération ne nous convient ni sur le fond ni sur la forme. Pour commencer, concernant la forme, nous sommes choqués par la formulation. Soyons rigoureux, les mots ont un sens. Il ne faut pas confondre volonté du Conseil Municipal et proposition du Conseil Municipal. Or, en ce moment-même, le Conseil Municipal ne s'est prononcé ne s'est pas prononcé sur cette question. Il n'a donc pas exprimé une volonté unanime ou même majoritaire de modifier les périmètres des différentes commissions municipales. Vous ne pouvez donc pas utiliser la formulation « *Considérant la volonté du Conseil Municipal de modifier les périmètres des différentes commissions* ». Par l'emploi de formules inadaptées, vous montrez une fois de plus votre dédain pour l'avis des conseillers municipaux en réduisant ce conseil en une chambre d'enregistrement de vos propres volontés. Nous vous demandons en conséquence de modifier le texte de cette délibération par « *Considérant la volonté du Maire et de sa majorité de modifier les périmètres des différentes commissions* », ce qui serait à notre avis plus proche de la réalité. Ayant réduit le nombre d'adjoints de 9 à 8, nous avons l'impression que vous souhaitez faire correspondre le nombre de commissions au nombre d'adjoints. Décision à laquelle nous avons déjà dit notre opposition. Quant au front, pardon, quant au fond, cette proposition que vous nous faites implique une concentration encore plus importante de divers sujets déjà denses qui nous laissent craindre des commissions encore moins efficaces qu'elles ne le sont déjà. Nous ne pouvons apporter notre acquiescement à celle-ci. Enfin, cette proposition ne semble toujours pas prendre la mesure d'enjeux que nous considérons majeurs et qui mériteraient chacun une commission dédiée. Par exemple, la question sociale, la question démocratique. D'ailleurs, en parlant de démocratie, la vie associative n'est citée dans aucun libellé de commission, mais nous reparlerons de votre conception de la vie associative. Et enfin les enjeux majeurs autour du réchauffement climatique, de l'effondrement de la biodiversité et de la transition écologique de l'agriculture. Avec cette gouvernance, notre ville ne se saisit toujours pas des enjeux de notre temps. Nous voterons donc contre votre proposition.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. En ce qui concerne la formulation, elle est conforme au Code des Collectivités Territoriales puisque c'est le Conseil Municipal, c'est la majorité qui vote qui l'emporte et donc c'est la voix du Conseil Municipal, c'est ainsi fait et c'est l'exécutif Monsieur. Nous sommes dans un exécutif donc ça n'est pas une répartition des voix individuelles comme dans un législatif. La deuxième chose, s'il fallait marquer toutes les mentions qu'il faudrait aborder, je pense qu'on pourrait faire un catalogue à la Prévert et les questions entre autres d'environnement

sont mentionnées. Et vous abordez un certain nombre de sujets qui ne sont pas obligatoirement liés à la compétence municipale. Vous dites qu'elles sont déjà chargées mais vous voulez encore plus les charger. Alors j'ai un peu de mal à comprendre.

Quant à l'efficacité des commissions, elles fonctionnent. Quand on y participe, elles fonctionnent encore mieux. Ça c'est le rôle de chacun, c'est la responsabilité individuelle de chacun, mais je pense que c'est effectivement dans la cohérence de ce qui a été choisi par le Conseil Municipal d'avoir 8 adjoints et d'avoir donc 8 commissions dont chacune est présidée par un adjoint. Donc nous sommes cohérents. Et je pense que toutes les municipalités réfléchissent dans cette cohérence.

Voilà, maintenant, c'est votre point de vue. Et s'il n'y a pas... Y-a-t-il d'autres questions ? Monsieur LEVEAU.

M. LEVEAU : Ah oui. Merci Monsieur le Maire. Tout simplement, très rapide intervention, pour vous dire que comme nous avons voté contre le règlement tel qu'il avait été proposé au début de votre mandat, nous continuerons dans cette logique sur cette délibération.

M. BOUTARD : Très bien Monsieur LEVEAU, merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10. Qui s'abstient ? Donc le reste est pour, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Modification du Règlement Intérieur

Vu l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2021 instituant le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville d'Amboise,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment son article 5,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de modifier les périmètres des différentes commissions municipales,

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les Conseils Municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Ce dernier peut être modifié dès lors que cela semble nécessaire.

Ainsi, voici les nouvelles propositions de commissions permanentes, qui seront au nombre de 8 :

- Commission Urbanisme, Mobilité, Environnement, Voirie, Bâtiments, Affaires Générales,
- Commission Affaires sociales, politique de la ville et ressources humaines,
- Commission Culture,
- Commission Education, jeunesse et sports,
- Commission Relations Internationales, communication, numérique, citoyenneté et grands événements,
- Commission Patrimoine, espaces naturels, archives et cimetières,
- Commission Tourisme, économie et commerce,
- Commission Finances.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide 23 voix POUR et 10 voix CONTRE :

- De valider les nouvelles propositions de commissions permanentes ;
- D'intégrer les modifications au règlement intérieur.

POUR : 23

CONTRE : 10 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER)

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Délibération suivante, la 22-30, sur la composition des commissions municipales. Je laisse la parole à Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET : Je vous passe les VU.

Considérant la volonté du Conseil Municipal de modifier les compositions des différentes commissions municipales,

Selon le règlement intérieur en vigueur du Conseil Municipal, ces commissions sont composées de 10 conseillers municipaux minimum et leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Le Maire est président de droit de ces commissions. Néanmoins, lors de la première réunion, les commissions doivent désigner un vice-président chargé de les convoquer et de les présider si le maire est absent ou empêché.

Il est proposé de définir les intitulés et les compositions des 8 commissions municipales permanentes de la façon suivante. Les noms des membres nous ont été communiqués.

M. BOUTARD : On ne va pas vous les relire, vous les avez sur le tableau, sinon on va y passer un temps fou. Chacun a fait ses choix dans la représentation. Voilà. D'un côté la majorité, les minorités. Chacun ayant fait comme je vous dis les choix de sa commission. Y-a-t-il des questions ? Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : C'est pas une question mais plutôt des remarques sur cette délibération. Nous avons déjà émis des objections lors du précédent conseil sur votre proposition de réduire le nombre d'adjoints, donc une plus forte concentration des décisions, du travail aussi sans doute, sur moins d'élus. Déjà on le verra tout à l'heure que le travail et les projets n'avancent pas beaucoup, mais là j'anticipe déjà les délibérations à venir sur le Compte Administratif et le Budget. Donc, nous regrettons cette réorganisation des commissions, et finalement la disparition de deux commissions passant de 10 à 8. Alors vous argumentez sur l'adéquation entre le nombre d'adjoints et celui des commissions. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il n'y a aucune obligation sur ce sujet et d'ailleurs précédemment vous aviez 9 adjoints et 10 commissions donc je pense qu'il n'y a pas de lien. Moins de commissions, plus de concentration, des sujets traités très différents au sein d'une même commission, je veux dire c'est quand même les liens entre les thèmes sont quand même assez flous. Des changements qui sont dûs en fait, rappelons-le, aux démissions de 5 de vos élus de la majorité. D'ailleurs, vous qui déclarez régulièrement être transparent, qu'Amboise serait maintenant communicante, j'étais très surprise à la lecture du dernier magazine municipal. Vous, si prompt à communiquer, même parfois à anticiper les décisions dans le magazine avant que le vote ait lieu, ait eu lieu en Conseil Municipal, je n'ai trouvé aucune trace des modifications de l'équipe municipale, des adjoints et de leurs délégations. Enfin si, pour le lecteur averti, il aura sans doute remarqué des modifications dans les encadrés des articles, avec la photo de l'élu en charge du sujet. Et hop, nous découvrons de nouvelles têtes. Plus de Madame SUPPLY, mais un Monsieur LÉONARD. Plus de Monsieur BONY mais Monsieur BOUCHEKIOUA. Une nouvelle version

du jeu des 7 erreurs peut-être. Je conviens évidemment Monsieur le Maire que ces informations ne soient pas très positives pour vous. Néanmoins, il est nécessaire de donner aux amboisiennes et aux amboisiens un minimum d'informations sur la réorganisation de votre équipe, de votre exécutif et de leur permettre de connaître les élus ainsi que leurs missions pour pouvoir les rencontrer car je pense que tout ne passe pas par vous Monsieur le Maire. Donc je ne doute pas Monsieur le Maire que dans votre prochain numéro nous aurons une vision claire, transparente et factuelle sur la composition de la municipalité nouvelle formule. Alors, nous nous sommes pliés à l'exercice demandé : désigner deux élus pour notre groupe par commission, donc bien entendu on votera cette liste. Mais bien-sûr, nous désapprouvons cette réduction de commissions qui, du coup, réduit aussi notre présence, donc des lieux de travail et d'expression qui sont associés à ces commissions.

M. BOUTARD : Merci Madame GAUDRON sur vos conseils en communication mais nous avons anticipé vos conseils et effectivement dans le prochain numéro ainsi, nous avons, puisqu'il y a la désignation des adjoints mais il y a aussi celle des conseillers délégués et un certain nombre change aujourd'hui je leur ai affecté de nouvelles délégations en fonction des adjointures. Rien n'est caché, je ne vois pas ce qu'il y a de caché là dedans. Je pense que les choses sont très claires et elle reste très claires. Et c'est pas parce qu'on diminue un nombre d'ajoints qu'on diminue l'activité municipale, loin de là. C'est pas pour cela qu'elle est auto-centrée non plus, et c'est pas pour cela qu'elle ne fonctionne pas, bien au contraire. Vous savez que la majorité choisit son exécutif et bien c'est le choix qu'a fait notre majorité et il est respectable. Il est possible de le commenter mais il est respectable, voilà. Y-a-t-il d'autres remarques. S'il n'y a pas de remarques, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Le reste vote pour, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Composition des commissions municipales

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 22-30 modifiant les périmètres des commissions municipales permanentes,
Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment son article 5,
Considérant la volonté du Conseil Municipal de modifier les compositions des différentes commissions municipales,
Selon le règlement intérieur en vigueur du Conseil Municipal, ces commissions sont composées de 10 conseillers municipaux minimum et leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.
Le Maire est président de droit de ces commissions. Néanmoins, lors de la première réunion, les commissions doivent désigner un vice-président chargé de les convoquer et de les présider si le maire est absent ou empêché.
Il est proposé de définir les intitulés et les compositions des 8 commissions municipales permanentes de la façon suivante :

Commission Urbanisme, Mobilité, Environnement, Voirie, Bâtiments, Affaires Générales

Pour la majorité :

Liste « Ensemble agissons pour Amboise »

Jacqueline MOUSSET

Marc LÉONARD

Sylvain GILLET

Pour les minorités :

Liste « Pluralisme et solidarité »

Claude VERNE

Évelyne LAUNAY

Liste « Amboise 2020 Réinventons Demain »

Bernard PEGEOT
Brigitte DEBRINCAT
Jean-Louis VOLANT

Fabien ROZWADOWSKI
Liste « Démocratie, Concertation et Transparence »
Nathalie SUPPLY

Commission Affaires sociales, politique de la ville et ressources humaines

Pour la majorité :

Liste « Ensemble agissons pour Amboise »

Thierry PRIEUR
Alain OFFROY
Régine MALASSIGNÉ
Élisabeth JOURDAIN
Atman BOUCHEKIOUA
Brigitte DEBRINCAT

Pour les minorités :

Liste « Pluralisme et solidarité »

Brice RAVIER
Évelyne LAUNAY
Liste « Amboise 2020 Réinventons Demain »
Justine BÉCHET
Liste « Démocratie, Concertation et Transparence »
Guillaume HELLOCO

Commission Culture

Pour la majorité :

Liste « Ensemble agissons pour Amboise »

Marie ARNOULT
Sylvie LADRANGE
Bernard PEGEOT
Françoise THOMÈRE
Josette GUERLAIS
Chantal BOUVIER DE LAMOTTE

Pour les minorités :

Liste « Pluralisme et solidarité »

Isabelle GAUDRON
Myriam SANTACANA
Liste « Amboise 2020 Réinventons Demain »
Justine BÉCHET
Liste « Démocratie, Concertation et Transparence »
Mélanie THOMAS

Commission Education, jeunesse et sports

Pour la majorité :

Liste « Ensemble agissons pour Amboise »

Atman BOUCHEKIOUA
Régine MALASSIGNÉ
Brigitte DEBRINCAT
Jacqueline MOUSSET
Thierry PRIEUR
Jean-Louis VOLANT

Pour les minorités :

Liste « Pluralisme et solidarité »

Myriam SANTACANA
Brice RAVIER
Liste « Amboise 2020 Réinventons Demain »
Denis CHARBONNIER
Liste « Démocratie, Concertation et Transparence »
José BONY

Commission Relations Internationales, communication, numérique, citoyenneté et grands événements

Pour la majorité :

Liste « Ensemble agissons pour Amboise »

Françoise THOMÈRE
Alexis LAMOUREUX
Sylvie LADRANGE
Sylvain GILLET
Chantal BOUVIER DE LAMOTTE
Marie-France HUREAU

Pour les minorités :

Liste « Pluralisme et solidarité »

Isabelle GAUDRON
Myriam SANTACANA
Liste « Amboise 2020 Réinventons Demain »
Denis CHARBONNIER
Liste « Démocratie, Concertation et Transparence »
Mélanie THOMAS

Commission Patrimoine, espaces naturels, archives et cimetières

Pour la majorité :

Liste « Ensemble agissons pour Amboise »

Bernard PEGEOT
Marie-France HUREAU
Marie ARNOULT
Régine MALASSIGNÉ
Sylvie LADRANGE
Sylvain GILLET

Pour les minorités :

Liste « Pluralisme et solidarité »

Évelyne LAUNAY
Rémi LEVEAU
Liste « Amboise 2020 Réinventons Demain »
Fabien ROZWADOWSKI
Liste « Démocratie, Concertation et Transparence »
Guillaume HELLOCO

Commission Tourisme, économie et commerce

Pour la majorité :

Liste « Ensemble agissons pour Amboise »

Josette GUERLAIS

Marc LÉONARD

Elisabeth JOURDAIN

Françoise THOMÈRE

Chantal BOUVIER DE LAMOTTE

Alexis LAMOUREUX

Pour les minorités :

Liste « Pluralisme et solidarité »

Isabelle GAUDRON

Brice RAVIER

Liste « Amboise 2020 Réinventons Demain »

Sandra GUICHARD

Liste « Démocratie, Concertation et Transparence »

José BONY

Commission des Finances

Pour la majorité :

Liste « Ensemble agissons pour Amboise »

Marc LÉONARD

Thierry PRIEUR

Marie-France HUREAU

Jacqueline MOUSSET

Alain OFFROY

Elisabeth JOURDAIN

Pour les minorités :

Liste « Pluralisme et solidarité »

Rémi LEVEAU

Claude VERNE

Liste « Amboise 2020 Réinventons Demain »

Sandra GUICHARD

Liste « Démocratie, Concertation et Transparence »

Nathalie SUPPLY

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De valider les compositions des commissions permanentes.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER)

M. BOUTARD : Délibération suivante, 22-32, sur les ressources humaines. Sur la création d'un emploi non permanent en contrat de projet, Direction commerce, tourisme et culture pour le Service Culture. Il manque une délibération je crois, la 22-31. Ce serait mieux dans ce sens-là. Sur la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité au 1^{er} avril 2022, sur les Ressources Humaines. Et je laisse la parole à Thierry PRIEUR.

M. PRIEUR : Comme il est de tradition avant qu'on révisé à chaque Conseil Municipal le tableau des effectifs donc de la collectivité et là, ce sera à la date du 1^{er} avril 2022. Donc je passe sur les Vu. Donc conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassement ou de recrutements, ou de modification de l'organisation des services municipaux :

- Vu le recrutement par voie de mutation d'un adjoint d'animation sur le poste de conseiller numérique,
- Vu le recrutement direct et la nomination stagiaire d'un technicien territorial sur le poste de responsable environnement,
- Vu la nomination stagiaire sur le grade d'adjoint technique d'un agent contractuel sur le poste de régisseur et placier au service commerce et tourisme,

- Vu le recrutement en contrat de projet d'un ingénieur systèmes et réseaux au service commun informatique,
- Vu le recrutement en contrat de projet d'un technicien systèmes et réseaux au service commun informatique,
- Vu le recrutement en contrat de projet d'un rédacteur gestionnaire du centre d'art « Le Garage » au service culture,
- Vu la nomination par voie de promotion interne après inscription sur liste d'aptitude à la date du 1^{er} décembre 2021 au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, de la responsable du service communication,

Le projet de délibération a été présenté en Commission Ressources Humaines le 15 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De créer au tableau des effectifs à partir du 1^{er} avril 2022 :

- 1 poste d'adjoint d'animation,
- 1 poste de technicien territorial stagiaire,
- 1 poste d'adjoint technique stagiaire,
- 1 poste d'ingénieur contractuel,
- 1 poste de technicien contractuel,
- 1 poste de rédacteur contractuel,
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

De supprimer au tableau des effectifs à partir du 1^{er} avril 2022

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le tableau des effectifs, comme il est de tradition, est mis à jour et joint en annexe.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions ? Madame LAUNAY. Je vais demander aux conseillers quand ils ne prennent pas la parole, si c'est possible de garder leur masque puisque nous avons une recrudescence très forte de cas Covid entre autres dans les services de la ville et dans la ville en général. Donc je préfère, puisque nous sommes dans une salle fermée, que nous gardions le masque si ça ne vous dérange pas. Madame LAUNAY, je vous en prie.

Mme LAUNAY : Monsieur le Maire, merci. A nouveau, il est primordial d'intervenir sur le domaine des ressources humaines, tant ce sujet sensible nous interpelle depuis le début de votre mandature. Je vais évoquer un certain nombre d'éléments et englober les 3 délibérations suivantes portant sur des emplois non permanents.

La mise à jour du tableau des effectifs fait apparaître la baisse réelle du nombre des agents si j'ai bien lu les tableaux, environ une dizaine en quelques mois. L'argument entendu lors du dernier Conseil Municipal, indiquant qu'il est nécessaire de réduire ces effectifs puisque la population amboisienne a baissé ces 5 dernières années. Cet argumentaire m'a laissé pantoise. Comment peut-on se prévaloir d'un service aux habitants de même qualité voire de qualité supérieure avec moins de personnels.

En commission Ressources Humaines, j'ai fait part de mon étonnement quant au recrutement d'une nouvelle responsable environnement au grade de technicien et non au grade d'ingénieur comme par le passé. Certes, ce poste n'intègre plus la gestion du personnel des espaces verts mais le sujet de l'environnement est tellement vaste et important qu'il mériterait bien une équipe un peu plus étoffée. La réorganisation des services ne doit pas induire une baisse de qualification et donc de rémunération.

Un point sur les délibérations qui vont venir juste après concernant la création d'emplois contractuels. Nous déplorons que des postes au service informatique et au service culture ne soient pas pérennisés, comme cela a déjà été évoqué lors de précédents conseils municipaux, vous créez en fait de la précarité.

Le dernier point que je souhaite évoquer concerne une note de service datée du 23 février dernier, émise conjointement par la Directrice Générale des Services et la Directrice des Ressources Humaines, adressée à l'ensemble des agents municipaux et à l'ensemble des conseillers municipaux. Petite parenthèse, en tant qu'élus de l'opposition, nous ne l'avons pas reçue de façon officielle. Nous avons vraisemblablement été oubliés. Bref, l'information nous est quand même parvenue mais quel choc à la lecture de ce document. Certes les agents de la Ville d'Amboise sont tenus à un devoir de réserve et de discrétion, comme tout salarié d'ailleurs dans toutes les entreprises. Mais quel ton employé. J'ai lu obligation de réserve pendant et en dehors du temps de travail, manque si pardon, en cas de manquement à cette réserve, cela peut entraîner une procédure disciplinaire. Mais quelle pression sur les salariés. Monsieur le Maire, vous qui nous assurez régulièrement d'avoir d'excellentes relations avec les personnels et leurs instances représentatives, je doute que les termes de ce documents créent un climat apaisé et permettent l'épanouissement des agents dans leur poste de travail.

Pour la délibération portant sur les effectifs, nous nous abstiendrons. Par contre, nous voterons pour les délibérations concernant des créations de postes même s'ils ne sont pas permanents. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Merci beaucoup Madame LAUNAY. Nous ne créons pas de précarité, nous créons des postes non ? Je crois que comme dans la vie privée, la vie publique vous n'êtes pas obligée d'embaucher uniquement en tout cas pour la vie publique municipale d'embaucher uniquement des personnes titularisées ou des fonctionnaires territoriaux. Vous pouvez très bien avoir des contractuels. Et d'ailleurs, vous devriez vous réjouir qu'un certain nombre d'agents de la ville soient revus dans leur positionnement statutaire ou soient en cours de stagiairisation. Ça vous ne le relevez pas, pourtant c'est bien le cas de la délibération.

Sur les recrutements, nous avons fait du choix de compétences. Effectivement, l'agent qui arrivera sur l'environnement est une jeune femme très compétente. Donc, ça n'est pas le grade encore une fois qui fait la compétence. Et elle est jeune, j'espère pour elle qu'elle pourra évoluer. D'ailleurs, ça a toujours été ma démarche auprès des personnels.

Quant à la note de service qui ne fait pas partie de cette délibération...

Mme LAUNAY : C'est important.

M. BOUTARD : Oui c'est important. Je n'ai eu aucun retour des personnels, j'ai eu bien souvent des retours sur la gestion du personnel dans d'autres années, ça c'est vrai. J'en ai eu beaucoup de retours. Puisque vous critiquez souvent notre méthode en disant que vous avez des personnels qui se plaignent, j'ai eu beaucoup de retours de personnels qui disent bah nous on ne se plaint pas mais par contre ça a pas toujours été le cas. Donc. Et nous avons...oui mais quand on donne des critiques, à un moment donné il faut savoir aussi assumer ses anciens mandats.

Quant à nos comités techniques, ou nos comités nos CHSCT, comités d'hygiène et de sécurité, ils se passent dans une ambiance tout à fait détendue, et je n'ai eu aucun retour.

Sur cette note, elle arrive juste avant des élections. Notre rôle est aussi de protéger un certain nombre d'agents. Et je suis surpris, vous qui avez été aux affaires, que vous ayez ce genre de commentaires sur des agents qu'il ne faudrait pas protéger et qu'il ne faudrait pas mettre en garde pour qu'ils ne se retrouvent pas dans des situations complexes. Moi, je ne recrute pas par idéologie politique, je recrute par compétences. Je l'ai toujours dit. Je ne demande pas aux gens ce qu'ils votent, ça ne m'intéresse pas. Ça ne m'intéresse pas. Donc, la Directrice Générale des Services ainsi que la Directrice des Ressources Humaines ont fait cette note comme elle existe dans d'autres villes

à la veille des élections et j'ai consulté un certain nombre de collègues qui m'ont d'ailleurs rappelé qu'ils le faisaient assez régulièrement pour justement que nos agents ne soient pas mis en porte à faux dans un débat municipal ou politique extérieure étant le soutien d'untel ou d'untel. Voilà, moi je souhaite à ce que les choses soient apaisées dans cet Hôtel de Ville. Nous rappelons les règles. Point à la ligne. Quand on les respecte, c'est comme le code de la route, quand on les respecte et bien pas de souci. Oui Madame LAUNAY.

Mme LAUNAY : Une petite précision quand même parce qu'effectivement il y a ce droit de réserve accentué en période électorale, mais que faites-vous des salariés qui seraient élus dans d'autres communes ?

M. BOUTARD : Mais c'est leur droit.

Mme LAUNAY : Oui mais il y a une façon, vous ...la précision que j'ai indiqué c'est pendant et en dehors du temps de travail.

M. BOUTARD : Oui en ce qui concerne leur employeur et la ville qui les emploie.

Mme LAUNAY : Oui.

M. BOUTARD : C'est aussi sur ce sujet.

Mme LAUNAY : Donc...alors ce n'est pas seulement parce que c'est la période électorale.

M. BOUTARD : C'est aussi, on rappelle les bonnes règles et vous le savez comme tout le monde, moi je n'ai jamais jugé qui que ce soit sur son engagement politique, je trouve que c'est très bien les gens qui s'engagent en politique. Et d'ailleurs pour les élus municipaux, la plupart que je connais à l'Hôtel de Ville sont des élus qui s'occupent des citoyens et non pas de partis politiques. Ça n'est pas le sujet de cette délibération Madame LAUNAY...

Mme LAUNAY : Oui mais ça fait rien je...

M. BOUTARD : Ce n'est pas le sujet, si si vous me permettez...

Mme LAUNAY : J'avais l'intention de le dire quand même...

M. BOUTARD : Vous me permettez, vous me permettez, vous me permettez Madame LAUNAY. Ça n'est pas le débat. C'est un débat qui d'ailleurs concerne une gestion de services et n'est pas une décision politique municipale. Donc nous gérons, et les directrices elles ont fait ce qui était dans leur bon droit et elles l'ont fait en toute connaissance de cause et elles m'ont posé la question et j'ai donné validation. Voilà Madame LAUNAY.

Mme LAUNAY : Certainement mais la note est quand même très très sévère.

M. BOUTARD : Non elle n'est pas sévère...

Mme LAUNAY : Si.

M. BOUTARD : Elle rappelle le droit c'est tout.

Mme LAUNAY : Si si. Alors oui, pourquoi n'étions-nous pas destinataires, nous les élus de l'opposition.

M. BOUTARD : Alors là je vais vous dire, je ne vérifie pas tous les mails mais...

Mme LAUNAY : Parce que c'était indiqué tous les élus.

M. BOUTARD : Oui c'est vrai. Je préfère ne pas faire de commentaire parce que là je pense que ça n'est pas non plus toujours très valeureux ce qui est fait avec des notes internes sur des réseaux sociaux. Oui Madame.

Mme LAUNAY : Non non je ne l'ai pas eu par les réseaux sociaux hein.

M. BOUTARD : Mais moi je l'ai vu.

Mme LAUNAY : Oui bah pas moi.

M. BOUTARD : Et je trouve pas ça très valeureux. Oui Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Nous on voulait... nous on voulait remercier Madame LAUNAY de son texte qu'on a vraiment apprécié et merci aussi de faire la lumière sur cette note qu'on trouve en effet tout à fait discutable, voire pire. Donc on regardera si c'est d'ailleurs légal de pouvoir s'adresser comme ça au personnel. Merci Evelyne.

M. BOUTARD : Alors je vous... je vois ce jeu très sympathique, fort sympathique. On va peut-être d'ailleurs vous mettre tous ensemble la prochaine fois ça ira plus vite. Mais croyez-moi Madame, nous avons des services juridiques. Je fais toute confiance, et là c'est une attaque vis-à-vis des directrices que je ne peux pas accepter, qui sont elles-aussi des employées municipales.

Mme GUICHARD : Faut arrêter de dire ça qu'on attaque les services, vous savez que c'est faux...

M. BOUTARD : Madame, c'est ce que vous venez de faire.

Mme GUICHARD : Ce sont des mensonges Monsieur le Maire.

M. BOUTARD : Monsieur VOLANT a demandé la parole s'il vous plaît.

M. VOLANT : *Inaudible, absence de micro.*

M. BOUTARD : On va... le micro, le micro.

M. VOLANT : Bonsoir, pour ceux qui ne le savent pas je suis un ancien fonctionnaire d'Etat. J'étais dans l'Education Nationale. Et régulièrement, nous avons une note nous rappelant notre devoir de réserve. C'est tout.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix. Merci Jean-Louis. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? 10 abstentions. Le reste vote pour, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité au 1^{er} avril 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassement ou de recrutements, ou de modification de l'organisation des services municipaux :

- Vu le recrutement par voie de mutation d'un adjoint d'animation sur le poste de conseiller numérique,
- Vu le recrutement direct et la nomination stagiaire d'un technicien territorial sur le poste de responsable environnement,
- Vu la nomination stagiaire sur le grade d'adjoint technique d'un agent contractuel sur le poste de régisseur et placier au service commerce et tourisme,
- Vu le recrutement en contrat de projet d'un ingénieur systèmes et réseaux au service commun informatique,
- Vu le recrutement en contrat de projet d'un technicien systèmes et réseaux au service commun informatique,
- Vu le recrutement en contrat de projet d'un rédacteur gestionnaire du centre d'art « Le Garage » au service culture,
- Vu la nomination par voie de promotion interne après inscription sur liste d'aptitude à la date du 1^{er} décembre 2021 au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, de la responsable du service communication,

Le projet de délibération a été présenté en Commission Ressources Humaines le 15 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

De créer au tableau des effectifs à partir du 1^{er} avril 2022 :

- ♦ 1 poste d'adjoint d'animation,
- ♦ 1 poste de technicien territorial stagiaire,
- ♦ 1 poste d'adjoint technique stagiaire,
- ♦ 1 poste d'ingénieur contractuel,
- ♦ 1 poste de technicien contractuel,
- ♦ 1 poste de rédacteur contractuel,
- ♦ 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

De supprimer au tableau des effectifs à partir du 1^{er} avril 2022

- ♦ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 10 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY,

M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER)

M. BOUTARD : Délibération suivante, sur la création d'un emploi non permanent en contrat de projet sur la direction commerce, tourisme et culture - Service culture. Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR : Je passe les VU.

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut se réaliser.

Afin de répondre aux attentes et aux besoins de la collectivité en matière de développement culturel et de gestion du centre d'art contemporain « Le Garage », la création d'un emploi non permanent sur cette base, permet le recrutement d'un contractuel pour occuper cette fonction au sein de la direction du service culture.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Ressources Humaines le 15 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ♦ De créer à compter du 11 mai 2022 un emploi non permanent dans le grade de rédacteur territorial, relevant de la catégorie B, à temps complet pour mener à bien le projet suivant : chargé de développement culturel, référent du centre d'art contemporain « Le Garage ».
- ♦ De créer le poste au tableau des effectifs,
- ♦ Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée.
- ♦ La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- ♦ Le candidat pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération n° 17-123 du 5 décembre 2017.
- ♦ De prévoir et d'inscrire au chapitre 012 les crédits nécessaires.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Monsieur le Maire, nous ne sommes pas favorables par nature aux contrats précaires qui fragilisent les salariés ou agents concernés. Le contrat de projet est, certes, un peu moins pénalisant que d'autres dispositifs mais encore faut-il que la loi soit respectée et ce n'est pas le cas pour les 3 contrats proposés. Le décret du 27 février 2020 relatif aux contrats de projet dans la Fonction Publique dispose qu'il est conclu en vue de la réalisation d'un projet ou d'une opération spécifique à durée déterminée et qu'il ne peut être conclu pour occuper un emploi permanent. Dans les 3 délibérations concernées, aucune référence à une donnée si ce n'est la limite des 3 ans renouvelables, à un projet ou à une opération spécifique. Au contraire, ce que vous appelez projets sont des intitulés de poste en fait permanents pour répondre à des besoins ou attentes. La seule intention de non permanent ne suffit pas. Chargé de développement culturel, référent du centre

d'art contemporain Le Garage, ce n'est pas un projet ou une opération spécifique. Le besoin est permanent. Technicien des systèmes et réseaux de l'information du service commun informatique, ce n'est pas un projet ou une opération spécifique, le besoin est permanent. Administrateur des systèmes et réseaux de l'information du service commun informatique, de nouveau, ce n'est pas un projet ou une opération spécifique, là encore le besoin est permanent. Vous proposez, au regard des éléments portés à notre connaissance, de combler des postes en fait permanents pour répondre aux besoins ou attentes de la collectivité permanents par des contrats précaires dits de projets et donc sans respecter la loi. Nous voterons contre ces 3 délibérations, 22-32 à 22-34, par opposition à la précarisation des agents de notre collectivité et du fait que vos délibérations ne respectent pas la loi. Merci.

M. BOUTARD : C'est votre lecture de la loi. En tout cas, ces agents ont bien-sûr été informés au préalable et ont accepté sinon nous ne passerions pas les délibérations. Donc vous avez une qualification du projet qui est la vôtre chère Madame. Quant à ces agents, ne vous trompez pas, dans la collectivité territoriale que nous dirigeons, il y a des agents territoriaux et des agents contractuels. Je ne vois pas en quoi il y a une démarche de précarisation des emplois en prolongeant des contrats à des agents qui sont contractuels et en leur permettant de continuer avec leur accord. Donc je ne vois pas quel est votre...

Mme GUICHARD : Parce que vous profitez d'une nouvelle loi pour pour utiliser ce genre de contrat et on a bien défini dans notre texte et j'espère que ça sera repris dans le compte-rendu que ce que vous appelez projets ce sont des intitulés de poste donc déjà ça va pas.

M. BOUTARD : Alors c'est votre lecture...

Mme GUICHARD : C'est pas notre lecture. C'est la lecture d'un spécialiste en droit du travail.

M. BOUTARD : C'est votre lecture Madame...

Mme GUICHARD : Docteur en droit du travail.

M. BOUTARD : Le responsable en droit du travail ne siège pas autour du Conseil Municipal, c'est votre voix que j'entends. Donc je vous le dis très clairement, ces postes sont des postes qui sont déjà occupés, qui rentrent dans un contrat de projet et Dieu sait qu'il y a du projet à mener sur l'informatique et sur le service du Garage entre autres puisqu'il y a un certain nombre de grandes évolutions que Madame ARNOULT mène brillamment sur Le Garage. Et deuxièmement, je vous le répète, la précarité ce n'est pas ça. C'est-à-dire que leur salaire n'est pas diminué, leur statut n'est pas changé et que, au contraire, ils évoluent. Et là encore une fois, nous ne pouvons pas systématiquement passer par la voie de la stagiairisation et de la titularisation des agents quand ils sont contractuels à l'origine. Je vous rappelle que les fonctionnaires territoriaux passent des concours. Donc là vous détournez le principe même des fonctionnaires territoriaux qui ont passé des concours par un recrutement de droit privé pour les rendre fonctionnaires territoriaux. Là c'est un détournement de la Fonction Publique Territoriale et d'une considération, et d'ailleurs tout à l'heure nous avons passé un agent qui a passé son concours de rédacteur, qui l'a réussi et que nous mettons sur son poste de réussite de concours. Voilà c'est aussi une démarche importante de passer des concours quand on est fonctionnaire territorial. Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR : Sur ce point particulier, Madame GUICHARD, je ne pense pas qu'il faille parler de précarité, il faut tout simplement parler de revendications de la même personne en ce qui concerne Le Garage entre autres. Cette personne a donné entière satisfaction, cette personne souhaitait renouveler son contrat et on a accepté sa demande justement sur 3 années. Pourquoi elle ne pouvait pas faire autre chose ? Parce qu'elle n'a pas justement ce concours qui lui permettrait de devenir stagiaire. Et donc c'est une solution puisqu'elle-même ne veut pas devenir titulaire. Elle nous l'a demandé et on a répondu à sa demande. Donc je ne pense pas qu'il faille amplifier des propos qui peuvent être dénués de bon sens et en tout cas c'est ce qu'elle a demandé pour le moment.

Mme GUICHARD : Mais à chaque fois vous nous donnez le même argument, vous nous dites toujours que c'est le choix des gens.

M. PRIEUR : Ah bah oui je m'excuse mais là en ce qui concerne ce dossier je le connais très bien et c'est celui-ci.

Mme GUICHARD : Mais on a déjà entendu cet argument et en tout cas nous on est aussi sûrs de nos arguments sur la formulation du poste.

M. BOUTARD : Très bien.

M. PRIEUR : Ça c'est de l'interprétation.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Nous allons donc passer aux voix. Qui est contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Merci pour le reste des autres votants pour.

DÉLIBÉRATION

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi non permanent en contrat de projet Direction commerce, tourisme et culture - Service culture

Vu les articles L 2312-1 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 15 février 1984 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant que l'article 3.II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 autorise désormais le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée ;

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut se réaliser.

Afin de répondre aux attentes et aux besoins de la collectivité en matière de développement culturel et de gestion du centre d'art contemporain « le Garage », la création d'un emploi non permanent sur cette base, permet le recrutement d'un contractuel pour occuper cette fonction au sein de la direction du service culture.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Ressources Humaines le 15 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 29 voix POUR et 4 voix CONTRE :

- ♦ De créer à compter du 11 mai 2022 un emploi non permanent dans le grade de rédacteur territorial, relevant de la catégorie B, à temps complet pour mener à bien le projet suivant : chargé de développement culturel, référent du centre d'art contemporain « Le Garage ».
- ♦ De créer le poste au tableau des effectifs,
- ♦ Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée.
- ♦ La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- ♦ Le candidat pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération n° 17-123 du 5 décembre 2017.
- ♦ De prévoir et d'inscrire au chapitre 012 les crédits nécessaires.

POUR : 29

CONTRE : 4 (Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER).

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Délibération 22-34, sur la création d'un emploi non permanent en contrat de projet, sur la direction des ressources, service commun informatique.

M. PRIEUR : Je passe tous les Vu et Considérant.

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut se réaliser.

Afin de répondre aux attentes et aux besoins de la collectivité en matière de gestion des systèmes et réseaux informatiques, la création d'un emploi non permanent, sur cette base, permet le recrutement d'un contractuel pour occuper cette fonction au sein de la direction du service commun informatique.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Ressources Humaines le 15 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ♦ De créer à compter du 12 avril 2022 un emploi non permanent dans le grade de technicien territorial, relevant de la catégorie B, à temps complet pour mener à bien le projet suivant : technicien des systèmes et réseaux et de l'information du service commun informatique.
- ♦ De créer le poste au tableau des effectifs,
- ♦ Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée.
- ♦ La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- ♦ Le candidat pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération n° 17-123 du 5 décembre 2017.
- ♦ De prévoir et d'inscrire au chapitre 012 les crédits nécessaires.

M. BOUTARD : Je tiens d'ailleurs à remercier nos services informatiques, qui, comme vous le verrez dans le Compte Administratif, ont fait un très gros travail de modernisation de nos structures et pas toujours dans des conditions très faciles, entre autres avec la gestion de la Covid et ce que cela a apporté avec le télétravail. Et aussi sur ce chantier très important du numérique, de la téléphonie et de la fibre. Je tiens ici à le dire. Nous avons des agents qui ont fait un très très gros travail, qui sont dans une direction commune je tiens à le rappeler aussi, puisqu'ils n'ont pas que l'Hôtel de Ville, de la Communauté de Communes, de la Commune de Nazelles-Négron et de notre Centre Communal d'Action Sociale. Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? 4 votes contre. Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi non permanent en contrat de projet Direction des ressources – service commun informatique

Vu les articles L 2312-1 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 15 février 1984 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant que l'article 3.II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 autorise désormais le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée ;

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut se réaliser.

Afin de répondre aux attentes et aux besoins de la collectivité en matière de gestion des systèmes et réseaux informatiques, la création d'un emploi non permanent sur cette base, permet le recrutement d'un contractuel pour occuper cette fonction au sein de la direction du service commun informatique.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Ressources Humaines le 15 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 29 voix POUR et 4 voix CONTRE :

- ♦ De créer à compter du 12 avril 2022 un emploi non permanent dans le grade de technicien territorial, relevant de la catégorie B, à temps complet pour mener à bien le projet suivant : technicien des systèmes et réseaux et de l'information du service commun informatique.
- ♦ De créer le poste au tableau des effectifs,
- ♦ Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée.
- ♦ La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- ♦ Le candidat pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération n° 17-123 du 5 décembre 2017.
- ♦ De prévoir et d'inscrire au chapitre 012 les crédits nécessaires.

POUR : 29

CONTRE : 4 (Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER).

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Délibération 22-35. Sur une...22-34 pardon. Sur la création d'un emploi non permanent en contrat de projet, sur la direction des ressources, service commun informatique.

M. PRIEUR : Je vous passe les Vu et les Considérant Monsieur le Maire. C'est la même chose donc je vais passer directement au projet de délibération de la commission des ressources humaines du 15 dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ♦ De créer à compter du 17 mai 2022 un emploi non permanent dans le grade d'ingénieur territorial, relevant de la catégorie A, à temps complet pour mener à bien le projet suivant : administrateur des systèmes et réseaux et de l'information du service commun informatique.
- ♦ De créer le poste au tableau des effectifs,

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- Le candidat pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération n° 17-123 du 5 décembre 2017.
- De prévoir et d'inscrire au chapitre 012 les crédits nécessaires.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Des questions, des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Personne, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi non permanent en contrat de projet Direction des ressources – service commun informatique

Vu les articles L 2312-1 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 15 février 1984 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant que l'article 3.II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 autorise désormais le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée ;

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut se réaliser.

Afin de répondre aux attentes et aux besoins de la collectivité en matière de gestion des systèmes et réseaux informatiques, la création d'un emploi non permanent sur cette base, permet le recrutement d'un contractuel pour occuper cette fonction au sein de la direction du service commun informatique.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Ressources Humaines le 15 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 29 voix POUR et 4 voix CONTRE :

- ♦ De créer à compter du 17 mai 2022 un emploi non permanent dans le grade d'ingénieur territorial, relevant de la catégorie A, à temps complet pour mener à bien le projet suivant : administrateur des systèmes et réseaux et de l'information du service commun informatique.
- ♦ De créer le poste au tableau des effectifs,
- ♦ Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée.
- ♦ La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- ♦ Le candidat pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération n° 17-123 du 5 décembre 2017.
- ♦ De prévoir et d'inscrire au chapitre 012 les crédits nécessaires.

POUR : 29

CONTRE : 4 (Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER).

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Délibération 22-35 sur la Politique de la Ville. Convention entre le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Ville d'Amboise et l'association pour l'Habitat des Jeunes pour le cofinancement d'un poste adulte-relais de médiateur social et éducatif. Je laisse la parole à Thierry PRIEUR.

M. PRIEUR :

Les postes adultes-relais assurent des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion. Peuvent exercer des activités d'adultes relais les personnes remplissant les conditions suivantes : être âgées de 26 ans au moins, être sans emploi ou bénéficier d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), et résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le Conseil Départemental cofinance depuis 2015 un poste de médiateur social et éducatif à l'ASHAJ suite au départ des éducateurs de rue qu'il mobilisait sur Amboise. Le renouvellement de ce cofinancement pour l'année 2021 avec la Ville fait l'objet de cette convention.

Sous l'autorité hiérarchique de l'ASHAJ et en relation avec les autres médiateurs de la Ville et en coordination avec celle-ci, le médiateur social et éducatif exerce ses missions professionnelles (en priorité) en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville d'Amboise et notamment celui de La Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance. Il sera en relation fonctionnelle notamment avec les associations de quartier, les établissements scolaires, les institutions, les commerçants et les bailleurs sociaux.

Ses missions sont explicitées dans la convention. Elles visent, outre des actions de médiation, à permettre davantage de lien social avec les habitants et à développer des animations sur le quartier susmentionné, mais également en connexion étroite avec les acteurs de terrain sur La Verrerie.

La participation de la Ville est de 2 300 € pour l'année 2021 (durée de la convention). Ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2022 - article 6574 fonction 520.

Le projet de délibération a été présenté en commission Affaires Sociales réunie le 18 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cofinancement du poste d'adulte relais à l'ASHAJ pour l'année 2021.

M. BOUTARD :Merci beaucoup. Comme vous voyez, c'est une délibération de régularisation puisque le Conseil Départemental avait validé cette décision à la commission permanente du 24 septembre 2021. Voilà. Y-a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Convention entre le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Ville d'Amboise et l'association pour l'Habitat des Jeunes pour le cofinancement d'un poste adulte-relais de médiateur social et éducatif

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L.5134-100 et suivants,

Considérant que la convention a pour objet d'organiser le partenariat entre le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, l'association pour l'Habitat des Jeunes (ASHAJ) et la Ville d'Amboise afin de cofinancer un poste d'adulte-relais de médiateur social et éducatif ;

Les postes adultes-relais assurent des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion. Peuvent exercer des activités d'adultes relais les personnes remplissant les conditions suivantes : être âgées de 26 ans au moins, être sans emploi ou bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), et résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le Conseil Départemental cofinance depuis 2015 un poste de médiateur social et éducatif à l'ASHAJ suite au départ des éducateurs de rue qu'il mobilisait sur Amboise. Le renouvellement de ce cofinancement pour l'année 2021 avec la Ville fait l'objet de cette convention.

Sous l'autorité hiérarchique de l'ASHAJ et en relation avec les autres médiateurs de la Ville et en coordination avec celle-ci, le médiateur social et éducatif exerce ses missions professionnelles (en priorité) en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville d'Amboise et notamment celui de La Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance. Il sera en relation fonctionnelle notamment avec les associations de quartier, les établissements scolaires, les institutions, les commerçants et les bailleurs sociaux.

Ses missions sont explicitées dans la convention. Elles visent, outre des actions de médiation, à permettre davantage de lien social avec les habitants et à développer des animations sur le quartier susmentionné, mais également en connexion étroite avec les acteurs de terrain sur La Verrerie.

La participation de la Ville est de 2 300 € pour l'année 2021 (durée de la convention). Ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2022 - article 6574 fonction 520.

Le projet de délibération a été présenté en commission Affaires Sociales réunie le 18 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cofinancement du poste d'adulte relais à l'ASHAJ pour l'année 2021.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Délibération 22-36 sur les finances. Vote du Compte de Gestion 2021 de la Ville d'Amboise. Et je laisse la parole à Marc LÉONARD.

M. LÉONARD : Merci Monsieur le Maire.

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Compte de Gestion est établi par le comptable en fonction de la clôture de l'exercice ;

Considérant que le Compte de Gestion doit être présenté à l'assemblée délibérante pour approbation ;

Le Compte de Gestion fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent en section de fonctionnement de : 3 971 032,37 €
- un déficit en section d'investissement de : 723 912,12 €

Les tableaux des résultats budgétaires de l'exercice et les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés de 2021 sont joints en annexe.

Ils sont affichés et pas très lisibles.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

M. BOUTARD : Très bien. Merci beaucoup. Effectivement mais vous les avez en annexes dans la liasse. Y-a-t-il des questions ?

Ça ne suscite pas de questions puisque, en fait, nous approuvons, pour le public, j'explique pour le public, les comptes de gestion ce sont les comptes tenus par le comptable public, c'est-à-dire par ce qu'on appelait avant le trésorier, voilà, qui suit les comptes, qui fait bien-sûr les comptes de notre ville et qui paye pour la ville et qui sont rendus. Donc cela ne suscite généralement pas de questions. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie de cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Vote du Compte de gestion 2021 de la Ville d'Amboise

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Compte de Gestion est établi par le comptable en fonction de la clôture de l'exercice ;

Considérant que le Compte de Gestion doit être présenté à l'assemblée délibérante pour approbation ;

Le Compte de Gestion fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent en section de fonctionnement de : 3 971 032.37 €
- un déficit en section d'investissement de : 723 912,12 €

Les tableaux des résultats budgétaires de l'exercice et les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés de 2021 sont joints en annexe.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le Compte de Gestion 2021 de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Loches.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Délibération 22-37. Sur le vote du Compte Administratif 2021 de la Ville d'Amboise. Je laisse la parole à Marc LÉONARD.

M. LÉONARD :

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'arrêté des comptes du budget de la Ville est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif, après production par le comptable du Compte de Gestion, Le Compte Administratif retrace l'exécution des dépenses et recettes du budget de la Ville pour l'année 2021.

Il fait apparaître les résultats conformes au Compte de gestion 2021 présenté par la comptable :

- Un excédent en section de fonctionnement de : 3 971 032.37 €
- Un déficit en section d'investissement de : 723 912.12 €

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Compte administratif 2021 de la Ville d'Amboise.

M. BOUTARD : Alors, avant ça, on va vous présenter effectivement les réalisations 2021. Puis je laisserai la présidence du Conseil Municipal à Jacqueline MOUSSET puisque je ne suis pas autorisé à voter le Compte Administratif de par ma fonction de Maire. Je vous laisserai donc délibérer.

Présentation détaillée du Compte Administratif 2021 de la Ville d'Amboise.

Voilà, avez-vous des questions ou des remarques sur ce Compte Administratif, qui je tiens à le dire, effectivement, sur l'investissement, il y a beaucoup de « reste à réaliser » mais on en a déjà parlé dans le rapport d'orientations budgétaires. Notre choix aussi a été de faire beaucoup de travaux d'entretien puisque dans une ville, il n'y a pas que les grands chantiers, il n'y a pas que les grands travaux. Il y a aussi, et c'est notre volonté, une politique forte de l'entretien de notre patrimoine et de ce que nous avons déjà. Puisqu'à chaque fois qu'on fait des grands chantiers, et bien on s'empêche parfois de rénover, restaurer, mettre en conformité le reste de notre patrimoine. Voilà. Donc ça a été notre choix sur ce choix 2021 et qui sera aussi poursuivi en 2022 de mise en conformité de nos infrastructures. Et je crois tant sur le sport que sur nos bâtiments publics, il y a un très gros travail à faire. Voilà, ça ne met pas en cause qui que ce soit. C'est un choix que nous assumons et que nous souhaitons. Chacun fait comme il veut dans ses mandats successifs. Nous ça a été, c'est notre volonté. Cela ne remet pas en cause les infrastructures qui ont été faites, loin de là. Mais en tout cas, nous avons pris cet angle de remettre nos infrastructures en bon état. Y-a-t-il des questions ? Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : Le vote du Compte Administratif d'une ville c'est le moment de vérité pour la majorité municipale en place. D'ailleurs quand on consulte la définition du vote du Compte Administratif sur le site du gouvernement, on y trouve ceci : « *Le Compte Administratif rapproche les prévisions inscrites au Budget des réalisations effectives en dépenses et recettes.* » Nous avons donc lu et pris connaissance attentivement de ce pavé que nous avons reçu d'ailleurs en papier uniquement lundi dans nos boîtes aux lettres, donc de façon dématérialisée, je vous assure que ce n'était pas évident à analyser. Et malheureusement, à la lecture de ce dernier, nos craintes se sont bien confirmées, inquiétudes que j'avais évoqué le mois dernier lors du rapport d'orientations budgétaires.

Effectivement, ce Compte Administratif met en évidence la force d'inertie de votre politique et le manque d'ambition pour notre ville puisque seulement 37% des investissements programmés ont été réalisés en 2021. Ce mauvais résultat est aussi et surtout un très mauvais signal pour notre ville et ses habitants. C'est la mauvaise note d'une ville qui stagne et se sclérose. C'est la mauvaise note de moins de services pour les habitants, plus de laisser-aller, une ville qui ne réalise pas de travaux, de projets, c'est une ville qui s'endort et qui perd de son attractivité. Et le Covid n'y est pour rien. J'en veux pour preuve ces villes de même strate que la nôtre comme Montlouis ou La Riche qui voit, elles, en 2021, leur taux de réalisation affleurés les 75%. Paradoxalement, on peut aussi trouver des dépenses de fonctionnement qui vont croissantes, soit + 14% en 2021. Et si on étudie de près quelles sont les causes de cette augmentation et quels sont les postes qui explosent littéralement, c'est avec amertume que les amboisiens découvriront d'importants frais de réception, de bouche, de papeterie, qui sont le plus souvent multipliés par 2 ou par 3 comparés à nos exercices précédents. Et que penser des frais concernant l'aménagement de votre bureau, affleurant juste pour le mobilier 20 000 euros, les rideaux confectionnés sur mesure. Monsieur le Maire, tous ces éléments font que ce Compte Administratif n'est pas acceptable. Nous voterons contre votre Compte Administratif, contre votre gestion, contre la façon dont vous conduisez les affaires municipales.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Force d'inertie. J'aime notre force d'inertie mes chers collègues. Vous qui me dites toujours « *Tu vas trop vite* ». Alors je ne sais plus qui croire. Mais quand vous nous comparez à Montlouis et La Riche, vous oubliez de dire que les majorités ont été reconduites. Ah non si si, alors je sais de quoi je parle...

Mme SANTACANA : Nous aussi...

M. BOUTARD : Je sais de quoi je parle...

Mme SANTACANA : Nous aussi Monsieur le Maire.

M. BOUTARD : Les majorités ont été reconduites donc les projets n'ont été que la continuité de l'ancien mandat, pour La Riche et pour Montlouis. Vous savez très bien, et ceux qui en 2001 je crois, ont pris la majorité avec Christian GUYON, ont bien découvert qu'il y avait, et nous nous l'avons pris en juillet la majorité en 2020, avec des conditions que vous pouvez balayer du revers de la main qui est la Covid ou différentes crises mais qui est quand même une réalité. Vous qui défendez souvent les entreprises, vous avez vu leur activité diminuer. Il y a effectivement eu de la réorientation à un moment donné, en difficulté. Ne me demandez...je ne vais pas vous convaincre Madame SANTACANA, je vous vois déjà secouer la tête...

Mme SANTACANA : Juste un instant Monsieur le Maire, Chanceaux sur Choisille et Ballan Miré sont des communes nouvelles...

M. BOUTARD : Je vous ...Je vous réponds Madame SANTACANA...

Mme SANTACANA : Et réalisent à 60%...

M. BOUTARD : Madame SANTACANA...mais c'est merveilleux...

Mme SANTACANA : Bah écoutez...

M. BOUTARD : Allez habiter là-bas.

Mme SANTACANA : Mais pas du tout...

M. BOUTARD : Allez habiter là-bas, vous serez heureuse...

Mme SANTACANA : Mais j'ai pas envie d'aller habiter là-bas, j'aimerais bien habiter à Amboise et avoir un Compte Administratif cohérent...

M. BOUTARD : Je suis sûr...je suis sûr que vous y serez heureuse...

Mme SANTACANA : Non mais c'est parce que ce sont des communes nouvelles comme la vôtre.

M. BOUTARD : S'il vous plaît Madame SANTACANA, vous nous démontrez ce que vous voulez. Nous, nous menons une action, nous la menons en concertation, nous la menons avec nos services. Il y a eu des changements aussi importants dans les directions, à la demande d'un certain nombre d'agents d'ailleurs ils sont partis ils ont fait...

Mme SANTACANA : De très bonnes excuses Monsieur le Maire.

M. BOUTARD : Madame SANTACANA, je vous réponds, je ne vous ai pas coupé pendant votre prise de parole ? Non. Alors. Sur la papeterie, effectivement, nous avons fait un choix de communication plus important pour informer nos habitants de façon plus régulière sur la situation Covid, sur la situation, sur des magazines plus importants et moi je ne peux que saluer le travail qu'a fait Françoise THOMERE avec les services communication. D'ailleurs, je crois que sous les

anciens mandats, il n'y avait pas de commission qui parlait de communication. Il y en a une maintenant.

Intervention de l'opposition, inaudible, absence de micro.

M. BOUTARD : Je sais pas, j'avais pas vu ça dans les intitulés. En tout cas, nous c'est mentionné. Je ne plaisante pas. Et en ce qui concerne mon bureau. Ce n'est pas mon bureau.

M. LEVEAU : Ah ?

M. BOUTARD : Nous avons fait le choix, mais je peux répondre, de faire effectivement ce qu'on appelle le bureau du Maire, qui sera pour quelqu'un d'autre quand les amboisiens le décideront, puisqu'il n'a pas été acheté pour mes beaux yeux, il a été acheté pour la ville, acheté pour la ville bah c'est comme ça quand même, ce n'est pas pour moi. Et donc de faire de ce bureau une salle de réunion qui est d'ailleurs utilisée par l'équipe municipale, ainsi que par les services quand je ne suis pas là et qu'ils en ont besoin. Et d'avoir effectivement modernisé notre Hôtel de Ville. Mais quand on est Maire et qu'on a un patrimoine, il est quand même important de l'entretenir donc nous l'entretenons, nous le modernisons. Dans mon bureau, je n'avais pas la wifi, je n'avais pas d'ordinateur. J'ai fait, on a fait des choix. Et nous assumons nos choix. Quant aux rideaux, Madame SANTACANA, laissez-moi rire. Je pense que je vous inviterai dans mon bureau à regarder quand même la beauté d'un mobilier et Dieu sait que j'ai reçu beaucoup de monde, et tout le monde m'a dit bah c'est pas somptuaire hein. ceux qui disent ça...

Mme SANTACANA : J'ai simplement repris la ligne où c'est indiqué confection des rideaux du Maire sur mesure.

M. BOUTARD : Et nous avons fait un choix, et vous ne le mentionnez pas, un choix de mobilier recyclé... bah si, bah si c'est un choix, bah oui Monsieur RAVIER, c'est un choix. Et nous avons fait aussi le choix de faire travailler des entreprises de notre département. Voilà. C'est un choix. Nous avons fait ce choix. Et bien nous l'assumons et nous continuerons à moderniser notre Hôtel de Ville, les services, puisqu'il n'y a pas que le bureau du Maire, il y a eu des travaux sur une grande partie du premier étage, ainsi que le hall de l'Hôtel de Ville où nous n'entendons que des compliments. Et nous poursuivons par les services de l'Etat-Civil très prochainement, pour remettre de la confidentialité pour les personnes qui viennent dans le service de l'Etat-Civil. Voilà, j'ai répondu je pense à tous les points de vos remarques. Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Oui j'ai des remarques qui mélangent le Compte Administratif mais et aussi le Budget Primitif mais comme ces deux dossiers sont liés et qu'on a eu tout en même temps...

M. BOUTARD : Enfin on vote différemment hein Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Je vais faire les remarques. Il y a des remarques qui concernent le Compte Administratif. Donc votre Compte Administratif, les affectations de résultats qui en résultent nous laissent perplexes et méritent des explications. En effet, il est bien connu que le principe de base de construction d'un budget communal, c'est la séparation entre un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. L'excédent du premier permet de dégager une capacité d'autofinancement des investissements, base de construction de ce second budget, si important

pour préparer l'avenir. Ce sont les investissements qui font avancer une ville. D'ailleurs votre Budget Primitif 2021, vous aviez prévu 2,9 millions d'euros d'autofinancement et au final dans le Compte Administratif votre CAF est réduite à 0 euro, page 5 du CA, chapitre 021. Alors que vous disposiez de l'argent au travers d'un excédent de fonctionnement de près de 4 millions d'euros. Vous affichez un déficit en investissement artificiel de 723 000 euros. Quel est l'objectif ? Montrer que vous investissez alors que ce n'est pas le cas. Et vous justifiez aussi également un emprunt de 1 million dont l'utilité interroge quand vous n'en avez pas besoin.

Nous vous demandons donc pourquoi n'avoir pas utilisé du tout votre capacité d'autofinancement en 2021 ? Pourquoi avoir endetté la ville alors que vous aviez l'argent et que vous n'avez en fait réalisé que 37.5 % de votre prévision en investissement. En effet, par ailleurs, 37.5% de réalisation du Budget Primitif en investissement, c'est tout bonnement dramatiquement bas. La réaction d'un élu d'une autre commune avec qui nous avons échangé sur ce fait a été : « *Ils n'ont rien fait pour être à un niveau aussi bas* ». Nous croyons que c'est effectivement le cas et que cela traduit d'abord et avant tout un véritable problème de gouvernance où rien n'avance, par hypercentralisation des décisions, traduction concrète de ce que vos anciens adjoints ont dénoncé. Et c'est notre ville qui prend du retard.

Et que dire des affect, de vos affectations 2022, vous mettez l'intégralité du reliquat 2021 1,8 millions sur le fonctionnement, ce qui vous permet de cacher une quasi absence de CAF 2022 de 300 000 euros. Là encore c'est très inquiétant, comment ferez-vous en 2023 ?

Nous voterons donc contre votre Compte Administratif et l'affectation du résultat 2021.

M. BOUTARD : Madame GUICHARD, ne vous fâchez pas, mais je pense que nous allons revoir avec vous l'explication du Compte Administratif et du Budget Primitif. Vous auriez dû vous féliciter en premier lieu que, alors qu'il y avait une inquiétude sur notre mode de gestion, que nous réussissions à faire un excédent de fonctionnement de 3,9 millions. 3,9 millions. Si ça ce n'est pas une rigueur de gestion, si ça...je peux terminer ? Merci de votre mansuétude. Je trouve que c'est un excellent résultat. Et il aurait été bien en dessous, vous auriez pû et vous auriez dû et nous aurions été inquiets nous-mêmes, de vous annoncer ceci. Je tiens d'ailleurs à remercier nos services Finances du suivi que l'on mène ensemble sur les dépenses de fonctionnement, dans une période où la compensation de l'Etat n'est toujours pas arrivée, et où en 2020 comme en 2021, cumulés, nous avons perdu en recettes et en dépenses supplémentaires 1 200 000. Ça, personne ne l'a mentionné ce soir. Faut quand même le rappeler. Et que nous n'avons pas touché en 2021 le FCTVA. Et qu'il nous a été notifié il y a quelques jours. Donc je pense que l'on peut dire ce que l'on veut, mais on peut au moins saluer la rigueur du budget de fonctionnement. Quant au budget d'investissement, on en reparlera bien volontiers mais je pense que vous avez mélangé un certain nombre de paramètres. Quand les notifications...quand les affectations sur les projets sont mentionnées sur l'investissement, on est obligé de les reporter. C'est ce qui s'appelle les « Reste à réaliser ». Et nous avons effectivement reporté un certain nombre de chantiers, pas par plaisir, pas par molesse, pas par absence de rigueur ou je ne sais quel autre qualificatif, que je prendrai d'ailleurs comme compliment. Mais sur la rue Victor Hugo, fallait-il lancer les travaux alors que nous avions des problèmes de réseaux d'eau ? Non mais vous pouvez...je donne mes arguments, vous pouvez gesticuler, dire ce que vous voulez...

Mme GUICHARD : En fait on ne comprend pas pourquoi les projets ne sont pas lancés.

M. BOUTARD : Mais vous ne lancez pas des projets à tort et à travers.

Mme GUICHARD : Bah si. Non pas de lancer à tort et à travers. Je suis désolée mais on est suffisamment à avoir soit été dans des équipes municipales soit à avoir été maître d'œuvre, à avoir eu du travail en début de mandat avec des élus. Pourquoi est-ce que vous ne lancez pas les projets ? Pourquoi est-ce qu'il y a toujours des études ? et pi après bah où sont les études quoi ?

M. BOUTARD : Madame GUICHARD...

Mme GUICHARD : Ça on n'arrive pas à comprendre. 38% c'est pas raisonnable. Et c'est pas admirable.

M. BOUTARD : Vous avez raison Madame MOUSSET, je ne vais pas passer ma soirée à essayer de convaincre quelqu'un qui de toute façon n'entendra pas ce que je dirai. Mais en tout cas, moi je salue notre équipe qui a assumé dès 2020 un incendie dans une école et a su réagir en moins de 48 heures. Je saluerai notre équipe qui a su ne pas lancer des travaux d'embellissement d'une rue alors que les canalisations d'eau et les enfouissements de certains réseaux n'étaient pas prévus. Et vous savez puisque ...puisque à la Communauté de Communes vous siégez, et nous allons lancer un chantier très important sur l'eau qui concerne entre autres un passage très important sur la rue Victor Hugo. Nous n'allons pas lancer le chantier de la cité scolaire alors que les travaux de la piscine ne sont pas terminés. On aurait refait les bitumes, on aurait refait les pelouses et on aurait vu des camions passer sur les nouveaux bitumes et sur les pelouses. Faut être raisonnable. Donc quand vous avez du « Reste à réaliser », c'est pas de la molesse, c'est pas du manque d'ambition, c'est qu'à un moment donné il faut être cohérent dans notre action. Et puis nous sommes une nouvelle équipe qui prenons des dossiers, ou parfois on n'en a plus je dois le dire, on est obligé de reconstituer des dossiers sur un certain nombre de projets, alors je vais vous dire je ne rougis pas et je remercie l'équipe qui a mené tous les projets puisque vous n'en avez salué aucun, ce que je peux entendre. Mais en tout cas d'avoir un excellent résultat, d'avoir un très très bon résultat et de mener les services de la ville et les projets avec mesure et surtout intelligence. Voilà, je vais donc...oui Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : J'avais quelques remarques et quelques interrogations et j'espère que vous pourrez y répondre. Alors c'est vrai vous l'avez souligné, 2001, on a été aussi à la tête d'une nouvelle équipe, mais je pense que c'est pas comparable. C'est pas comparable parce que déjà la ville elle était à genoux financièrement. Ce qui n'est pas le cas. Là vous avez hérité d'une ville très bien gérée.

M. BOUTARD : Et elle l'est toujours aussi bien, regardez.

Mme GAUDRON : Oui on va en parler après.

M. BOUTARD : Et peut-être même mieux.

Mme GAUDRON : On va en parler. Parce que ça semble comme ça être des bonnes nouvelles mais c'est pas des bonnes nouvelles.

M. BOUTARD : Alors pendant 20 ans, ça aurait pas semblé et aujourd'hui ça semblerait ?

Mme GAUDRON : Alors est-ce que c'est possible éventuellement que je puisse intervenir sans être interrompue.

M. BOUTARD : Mais je vous en prie.

Mme GAUDRON : Voilà.

M. BOUTARD : Avec grand plaisir, je vous écoute.

Mme GAUDRON : J'ai préparé quelques éléments que je vais vous lire. Alors c'est vrai vous l'avez dit et puis je pense que Madame GUICHARD l'a bien rappelé aussi, dans un Budget, il y a des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Et c'est vrai qu'il faut faire bien la distinction des choses parce que évidemment, bien gérer le budget de fonctionnement permet aussi bien entendu après de pouvoir investir. Je pense que là il est bon de le rappeler. C'est pour ça que finalement le pilotage financier d'une ville c'est extrêmement complexe, et qu'il faut être finalement en permanence et Monsieur LÉONARD maintenant nouveau adjoint aux finances va avoir ça à surveiller comme le lait sur le feu mais je n'en doute pas. D'ailleurs on voit bien que c'est bien parti, vous allez voir. Surveiller en permanence, contrôler les dépenses de fonctionnement, et pourquoi ? Parce que effectivement si les frais de fonctionnement dérapent, finalement après on obère les capacités qu'on peut avoir à investir. C'est pour ça que c'est extrêmement important. Et puis sur le sujet on a des inquiétudes. Myriam SANTACANA l'a souligné. Finalement, le Compte Administratif c'est un peu l'image figée et réelle de ce qui s'est passé et vous avez beau dire que vous gérez bien, que tout va bien, les chiffres sont tétus et les chiffres disent autre chose. Les chiffres disent que vous augmentez d'une façon trop beaucoup trop importante les dépenses de fonctionnement. C'est dans votre document, on n'invente rien. Donc c'est plus 14% sur les charges de fonctionnement à caractère général, c'est plus de 7.5 % sur les dépenses de fonctionnement global. Donc non ce n'est pas un budget qui est contrôlé. Regardez ne serait-ce que le coût de la vie et ce que c'est les budgets de tout à chacun. Donc on est bien au-delà des choses qui sont raisonnables. Alors c'est vrai quand on regarde après, d'un peu plus près les dépenses de fonctionnement, vous savez on a un petit peu comme ça toujours des lignes qu'on regarde puisque c'est là que ça dérape généralement, et alors là on n'est pas déçu parce que ça dérape.

Les frais de réception, alors ça vous voyez dans tous les budgets c'est toujours les trucs qu'on regarde. Alors là on parlait d'un Compte Administratif 2019 et un BP 2020 donc ancienne équipe que j'ai eu l'honneur, dont j'avais l'honneur de participer avec Christian GUYON. Zéro. Pas de frais de réception. Voilà. On a été très économe. Et puis la majorité change. Et alors là, d'un seul coup, ça flambe. Au Compte Administratif 2020, plus de 16 000 euros. Au Compte Administratif 2021, plus de 17 000 euros. Voilà. Donc ça déjà c'est parti.

L'alimentation. Alors l'alimentation, frais de vin d'honneur, les vins d'honneur, les restaurants sans doute aussi dedans...

M. BOUTARD : Tous les jours.

Mme GAUDRON : Alors là c'est pareil ça flambe. Et donc au Compte Administratif 2021, donc celui dont on parle, + 158 % en deux ans. Allez c'est parti. Donc là on est à 19 000 euros déjà de dépensés. Allez on continue un petit peu, les catalogues et imprimés. Ça aussi c'est toujours un budget qu'il faut, Monsieur LÉONARD je vous signale, contrôler avec beaucoup d'attention. Et là ça peut déraiper. Et là aussi ça dérape. Donc voilà c'est ça, c'est toutes ces magnifiques brochures. Et donc vous avez maintenant au Compte Administratif, une somme de plus de 74 000 euros. Et on avait commencé en 2019 à 36 000 euros. Donc là ça fait plus de 100% d'augmentation. Alors voilà moi je vous alerte sur ces sujets-là. On ne peut pas parler de rigueur Monsieur le Maire quand on voit ces chiffres flamber. Ce n'est pas possible. Ensuite, juste une petite remarque sur les

investissements et notamment sur les emprunts. Alors on a vu et je pense que tout le monde a compris la réalisation des gros investissements. On ne parle pas de tout ce que vous avez égrainé qui sont finalement l'entretien courant qu'on a tous les ans dans une ville. Il n'y a rien d'exceptionnel, il y a toujours cela. Là, on parle des gros investissements et des projets que vous avez annoncés, non mais je veux dire c'est pas nous qui les avons porté. C'est vos projets, vous les avez annoncé et vous les revendiquez et c'est tout c'est votre choix. En fait, vos investissements on a vu, il y en a plus de 60 % qu'ont pas été, qu'ont pas été honorés. Donc voilà, vous pouvez toujours dire qu'il y a des tas de raisons, c'est un fait. Mais alors il y a un truc quand même qu'on comprend pas c'est pourquoi vous avez levé un emprunt de 1 000 000 d'euros alors que bien entendu il n'y avait pas besoin puisque vous n'avez pas réalisé les dépenses, il n'y a pas à lever cet emprunt. Et donc en fait, bah quelque part vous endettez la ville inutilement puisque pour l'instant il n'y a pas à lever cet emprunt. Donc ça c'est quand même pour nous quelque chose qu'on ne comprend pas.

Alors, vous avez justifié que c'était très difficile, qu'il y a plein de choses que l'Etat paye pas mais bon de toute façon c'est malheureusement des choses qu'on a connu depuis des années. On fait avec, ça fait partie des choses qu'on doit gérer, et tous les impondérables, les incendies et tout ça. Bah oui on a tous connu ça, on pourrait vous en raconter aussi beaucoup sur le sujet.

Ce qu'on peut vous reprocher finalement sur ça, c'est que vous annoncez avec pertes et fracas et documents, documents couleur magnifiques, c'est vous qui annoncez tous ces investissements, c'est vous qui annoncez tous ces projets. Mais ces projets ne se font pas donc évidemment c'est pour ça que nous on vous dit et on vous redit qu'on ne votera pas ce Compte Administratif. Ce Compte Administratif il est, c'est un, il dit une mauvaise gestion.

M. BOUTARD : Merci beaucoup de vos qualificatifs sur les parutions. Vous n'avez pas tari d'éloges de magnifiques donc peut-être que nos amboisiens le méritent. Et je le crois. C'est la considération que nous devons à nos habitants.

Vous annoncez des dépenses, + 14%, mais vous oubliez de dire qu'il y a eu + 12% de recettes par rapport à 2020. Oui mais Madame GAUDRON, quand on compare les dépenses, on compare les recettes. + 14% effectivement par rapport à 2020 qui était quand même une année, vous l'avez reconnu vous-même, souvenez-vous les six premiers que vous gériez encore la ville, c'était quand même pas une année que dans l'histoire vous avez déjà connu sauf si vous avez plus de 150 ans. Pas d'endettement, vous ne le relevez pas non plus puisqu'on a désendetté plus en remboursant plus que nous avons emprunté. Là-aussi, c'est quand même la qualité d'une bonne gestion. Vous pouvez critiquer l'emprunt mais on a remboursé plus que nous avons emprunté. Donc là encore une fois il n'y a pas de craintes à avoir ou de préoccupations comme ça très importantes.

En 2019, année Léonard de Vinci, vous avez eu zéro en frais de bouche et de réception. Bah je sais pas comment vous avez fait Madame GAUDRON. Alors que vous disiez partout qu'on faisait réception, qu'on recevait. Là encore une fois, excusez-moi, mais c'est peut-être il y a peut-être eu un problème d'affectation des chiffres. Je ne pense pas que la ville, et ce ne serait pas en son honneur en tout cas, d'avoir zéro frais de représentation alors que nous le savons, dans une ville comme la nôtre, nous sommes bien obligés de recevoir, ça fait partie de son rayonnement comme toutes les villes de France. Et je crois que d'ailleurs tout cela est en train de porter ses fruits.

Voilà ce que j'avais à vous dire.

Je pense, que justement dans cette période où nous n'avons pas pu faire de réunions publiques, nous n'avons pas pu faire de cérémonie de vœux, nous n'avons pas pu avoir un contact direct avec nos habitants, que vous disiez qu'il y a eu plus de publications je trouve ça sain. Et je trouve ça important. Et d'ailleurs je me souviens dans cette même salle un jour, un ancien élu de votre majorité avait dit nous n'avons jamais eu de document sur le budget. Et bien je l'ai entendu ce soir

là cet élu et nous avoins fait un document de présentation unique et complet sur le budget. D'ailleurs, je satisferai votre demande comme celle pour les autres groupes puisque vous aurez le droit de parole dans ce document alors que quand j'étais dans l'opposition, je n'ai jamais eu le droit de parole dans le rapport annuel. Mais vous voyez comme quoi je suis un grand démocrate et je vous laisserai bien volontiers la parole.

Je vais laisser la présidence du conseil à Madame MOUSSET et je vais me retirer pour le vote de ce Compte Administratif.

Mme BÉCHET : On veut bien une réponse pour le prêt du coup, le prêt des...non d'accord très bien. Du coup on n'aura pas de réponse. On a posé la question deux fois mais on ne saura pas. Peut-être que l'élu au budget a une réponse.

Mme MOUSSET : Les débats sont clos.

Mme BÉCHET : Ah bah ça c'est commode. Ça c'est commode.

Mme MOUSSET : Et bah...

Mme BÉCHET : D'ailleurs on l'a évoqué tout à l'heure...

Mme MOUSSET : Peu importe, les débats sont clos...

Mme BÉCHET : Moi je trouve...

Mme MOUSSET : Je vais mettre en...je vais mettre au vote.

Mme BÉCHET : Je tiens à préciser quand même que tout ça là...

Mme MOUSSET : Les comptes de résultats...

Mme BÉCHET : Oui bien sûr...

Mme MOUSSET : Le Compte Administratif...

Mme BÉCHET : Très bien, bien Madame MOUSSET, bien...

Mme MOUSSET : Je vous en prie Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : Félicitations, j'espère que ça sera repris hein

Mme MOUSSET : Mais bien sûr, il n'y a aucun souci, j'assume complètement au contraire de certains. Donc je mets au vote le Compte Administratif qui présente un excédent en section de fonctionnement de 3 971 032, 37 euros, un déficit en section d'investissement de 723 912,12 euros. Qui vote contre ? 10. Et qui s'abstient ? Personne. Merci.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Vote du Compte Administratif 2021 de la Ville d'Amboise

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'arrêté des comptes du budget de la Ville est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif, après production par le comptable du Compte de Gestion, Le Compte Administratif retrace l'exécution des dépenses et recettes du budget de la Ville pour l'année 2021.

Il fait apparaître les résultats conformes au Compte de gestion 2021 présenté par la comptable :

- Un excédent en section de fonctionnement de : 3 971 032.37 €
- Un déficit en section d'investissement de : 723 912.12 €

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Monsieur le Maire a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

Sous la Présidence de Madame Jacqueline MOUSSET, Première Adjointe, le Conseil Municipal, après délibération, décide par 21 voix POUR et 10 voix CONTRE :

- D'approuver le Compte administratif 2021 de la Ville d'Amboise.

POUR : 21

CONTRE : 10 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER)

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Et bien nous allons passer à la délibération suivante, la 22-38. Il fait vraiment très froid. Sur toujours les finances, la détermination et l'affectation des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2021 au budget primitif de la Ville d'Amboise. Et je laisse la parole à Marc LÉONARD.

M. LÉONARD : Merci.

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif ;

Il est ainsi proposé :

- De reprendre les résultats du Compte Administratif 2021 soit :
 - L'excédent de fonctionnement d'un montant de : 3 971 032.37 €
 - Le déficit d'investissement d'un montant de : 723 912.12 €

Compte tenu des restes à réaliser :

- en dépenses d'Investissement de 1 450 603.44 €
- en recettes d'investissement de : 15 400.00 €

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour 2 159 115.56 € en section d'investissement, ce qui a pour conséquence de constater :
- En section de fonctionnement :
 - Au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » un montant de 1 811 916.81 €
- En section d'investissement :
 - Au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de 2 159 115.56 €
 - Au compte D001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » un montant de 723 912.12 €

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'affectation définitive des résultats du compte administratif et de compte de gestion 2021 au budget primitif 2022 de la Ville d'Amboise.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Oui Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : J'aimerais bien qu'on réponde à ma question sur le prêt. Merci.

M. BOUTARD : Bah je ne comprends pas...

Mme BÉCHET : Ça fait trois fois qu'on vous demande pourquoi vous avez fait un prêt d'1 000 000 d'euros alors que vous en aviez pas besoin. On aimerait bien avoir une réponse.

M. BOUTARD : Je vous ai répondu, je vous ai en plus répondu qu'on avait plus remboursé qu'emprunté donc on n'a pas fait d'emprunt excessif. Vous savez, là-aussi je pense qu'on a un travail à faire d'explications. C'est-à-dire que quand on lance une opération, il faut qu'elle soit financée sinon on ne peut pas lancer d'opération. Voilà. Quand vous budgétisez une opération, il faut qu'elle soit financée. C'est tout.

Mme BÉCHET : Et donc pourquoi ne pas avoir piocher dans la CAF à ce moment-là ? Pourquoi réendettez la ville ?

M. BOUTARD : Parce que c'était notre choix d'avoir une très bonne capacité d'autofinancement. Voilà c'est tout. Enfin toutes les collectivités font ça.

Mme BÉCHET : Pour réaliser 38% au final.

M. BOUTARD : Pardon ?

Mme BÉCHET : Pour réaliser 38% au final. Non mais d'accord très bien. Merci.

M. BOUTARD : Pour réaliser 38% non mais je crois qu'il faut vraiment qu'on refasse une formation importante. Je pense que notre Service Finances sait très bien gérer les finances et si elle nous a interpellé sur la levée d'un emprunt d'1 000 000 et pas plus c'est qu'il y avait cette utilité. Voilà. Donc je crois que d'ailleurs vous n'avez pas non plus, on n'a pas non plus mentionné qu'en 2021 la Ville d'Amboise a assumé le Centre de Vaccination et ses frais. Donc on aurait emprunté comme c'était prévu sur l'emprunt d'équilibre au compte au budget primitif la somme qui était prévue, là j'entends, vous auriez pu vous fâcher mais ça n'a pas été le cas. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? 10. Qui s'abstient ? Et tout le reste est pour, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Détermination et affectation des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2021 au Budget Primitif 2022 de la Ville d'Amboise

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif ;

Il est ainsi proposé :

➤ De reprendre les résultats du Compte Administratif 2021 soit :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de : 3 971 032.37 €
- Le déficit d'investissement d'un montant de : 723 912.12 €

Compte tenu des restes à réaliser :

- en dépenses d'Investissement de 1 450 603.44 €
- en recettes d'investissement de : 15 400.00 €

➤ D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour 2 159 115.56 € en section d'investissement, ce qui a pour conséquence de constater :

➤ En section de fonctionnement :

- Au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » un montant de 1 811 916.81 €

En section d'investissement :

- Au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de 2 159 115.56 €
- Au compte D001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » un montant de 723 912.12 €

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 23 voix POUR et 10 voix CONTRE :

- D'approuver l'affectation définitive des résultats du compte administratif et de compte de gestion 2021 au budget primitif 2022 de la Ville d'Amboise.

POUR : 23

CONTRE : 10 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER)

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Sur la délibération 22-39, sur la fixation des taux d'imposition 2022. Je laisse la parole à Marc LÉONARD.

M. LÉONARD :

Considérant que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le taux de 17,79% est figé pour les années 2021 et 2022,

En parallèle au vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante fixe les taux d'imposition de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

Les services fiscaux viennent de communiquer l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition. Néanmoins le budget prévisionnel 2022 a été équilibré préalablement avec un montant de recettes inscrit à l'article 73111 à hauteur de 7 990 656 €,

Lorsque la somme globale des dotations de l'Etat et compensations au titre de la crise sanitaire sera connue, les inscriptions budgétaires seront ajustées à la plus proche Décision Modificative.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2021 :

Taux 2022

Taxe foncière sur le bâti :	42,65 %
Taxe foncière sur le non bâti :	77,84 %

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les taux d'imposition de 2022 sur le bâti et le non bâti, soit :

Taxe foncière sur le bâti : 42,65 %

Taxe foncière sur le non bâti : 77,84 %

M. BOUTARD : Très bien, y-a-t-il des questions ? Monsieur CHARBONNIER.

M. CHARBONNIER : Amboise a un taux d'imposition élevé, taux mis en place par l'ancienne équipe pour sortir la collectivité de l'endettement hérité de la famille DEBRÉ. On ne peut se satisfaire d'un maintien de ce taux quand notre ville a l'investissement au point mort. Donc nous nous abstiendrons.

M. BOUTARD : Très bien. Je n'ai aucun commentaire à faire sur votre remarque puisque nous sommes sur des taux d'imposition qui existent depuis très longtemps et que nous maintenons et qui ont été maintenus bien au-delà de ce que Monsieur DEBRÉ a pu faire comme investissements et que je salue, puisqu'à l'époque il a fait des investissements où je crois personne aujourd'hui ne les remet en cause dans notre ville. Peut-être vous ? Ah bah peut-être, peut-être vous, mais en tout cas je pense que la majeure partie des amboisiens sont satisfaits des engagements qui avaient été

pris à l'époque même si cela avait endetté effectivement la ville en son temps. En tout cas, c'est le maintien des taux, c'est la chose la plus importante et comme Monsieur LÉONARD vous l'a dit, la taxe d'habitation, elle, est figée par la loi. Voilà, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Et le reste est pour. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Fixation des Taux d'imposition 2022

Considérant que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le taux de 17,79% est figé pour les années 2021 et 2022,

En parallèle au vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante fixe les taux d'imposition de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

Les services fiscaux viennent de communiquer l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition. Néanmoins le budget prévisionnel 2022 a été équilibré préalablement avec un montant de recettes inscrit à l'article 73111 à hauteur de 7 990 656 €,

Lorsque la somme globale des dotations de l'Etat et compensations au titre de la crise sanitaire sera connue, les inscriptions budgétaires seront ajustées à la plus proche Décision Modificative.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2021 :

Taux 2022

Taxe foncière sur le bâti :	42,65 %
Taxe foncière sur le non bâti :	77,84 %

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver les taux d'imposition de 2022 sur le bâti et le non bâti, soit :

Taxe foncière sur le bâti : 42,65 %

Taxe foncière sur le non bâti : 77,84 %

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER).

M. BOUTARD : Délibération 22-40, toujours sur les Finances, avec le vote du budget primitif 2022 de la Ville d'Amboise. Et je laisse la parole à Marc LÉONARD.

M. LÉONARD :

Vu les articles L 2312-1 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-21 portant sur le Rapport des Orientations Budgétaires présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 3 mars 2022,

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats d'exécution du budget précédent.

Pour le Budget de la Ville, les résultats 2021 font ressortir :

- ♦ Un excédent de fonctionnement estimé à 3 971 032.37 €
- ♦ Un déficit d'investissement estimé à 723 912.12 €

Les reports d'investissement, également dénommés restes à réaliser, sont repris au Budget Primitif 2022 :

- ♦ En dépenses pour un montant de 1 450 603.44 €
- ♦ En recettes pour un montant de 15 400.00 €

Ce budget s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en s'attachant à améliorer la qualité du service public et en lançant un ambitieux programme d'investissement sur plusieurs années.

Le détail des opérations figure au budget.

AU TOTAL :

- ♦ Dépenses de fonctionnement : 19 001 213.81 €
- ♦ Recettes de fonctionnement : 19 001 213.81 €

- ♦ Dépenses d'investissement : 9 871 282.56 €
- ♦ Recettes d'investissement : 9 871 282.56 €

Le Budget Primitif est voté par chapitre et sera détaillé par article.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver le Budget Primitif 2022 de la Ville d'Amboise.

M. BOUTARD : Merci mon cher collègue, nous allons donc passer à la présentation plus j'allais dire technique du budget. Et je rappelle Madame GUICHARD, Madame BÉCHET, au tout début, vous avez interpellé sur la longueur de ce conseil. Mais nous avons fait un choix qui est de voter le même soir effectivement le Compte Administratif, qui est la clôture de l'exercice précédent pour pouvoir ouvrir le budget primitif, c'est-à-dire celui qui nous engage. Voilà, c'est un choix politique qui paraît anodin mais qui est pour nous important de clôturer pour ouvrir. Puisque très souvent, on faisait la clôture puis trois mois plus tard, on faisait pardon l'ouverture d'un nouveau budget et trois mois plus tard on faisait la clôture. Ce qui vous permet quand même d'avoir un meilleur comparatif.

Présentation détaillée du Budget Primitif 2022.

Voilà mes chers collègues, la présentation du budget 2022. Et je suis sûr que vous avez plein de questions. Monsieur RAVIER. C'est vous, allez.

M. RAVIER : Merci Monsieur le Maire pour cette liste parfaitement exhaustive, un peu comme un égrainage, un peu comme une liste à la Prévert. Toutefois, et si on est sur une forme un peu générale, rien n'indique dans cette présentation une ligne, une logique ou une quelconque cohérence dans ces chiffres présentés. Alors c'est ainsi que mes propos vont porter sur deux axes. D'abord, la forme. Il est assez inconvenant, et je pense que vous en serez d'accord, de ne recevoir l'ensemble des documents budgétaires sous sa forme d'abord dématérialisée, 5 jours francs avant, avant le Conseil Municipal bien sûr, et à peine 3 jours sous sa forme papier. Ça laisse à l'ensemble

de la représentation municipale que très peu de temps pour travailler sur ceci, et autorise par la même, un sentiment de suspicion bien involontaire bien sûr, quant à soit un acte volontaire ou soit une précipitation de dernière, un peu comme un devoir bâclé. Et que dire des documents qui viennent d'être présentés là, dont nous n'avions pas du tout, même pas présentés en commission, eu vent avant que ce ne soit présenté et mis sur stable à l'instant. Donc sur la forme, il y a encore beaucoup, beaucoup de choses à travailler. Alors assurément les documents sont conformes et ça repose sur un gros travail des agents du Service des Finances, qu'il faut et que nous saluons particulièrement, mais comme je le disais avant, ça mériterait vraiment d'être mis beaucoup plus tôt, d'être présenté en commission Finances afin que tout à chacun puisse s'en emparer, puisse travailler avec rigueur, honnêteté et probité dessus. Et malgré ce temps fort contraint, notre équipe a beaucoup travaillé dessus. Mais c'est ainsi que je développerai mon second axe d'intervention : le fond.

Vous indiquez dans vos propos 3 axes prioritaires sur le budget 2022. Voilà.

Premier axe, une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Or, lorsqu'on regarde différents chapitres du dernier Compte Administratif et les lignes du BP 2022, nous sommes en droit d'en douter. Aussi pourrions-nous et nous souhaiterions avoir quelques éléments de réponse sur, entre autres, les frais de réception qui continuent leur augmentation exponentielle, avec une augmentation entre 2021 et 2022 de plus de 30%. Les frais d'alimentation, après c'est vraie une hausse statosphérique de 158% entre 2019 et 2021, et bien en 2022 la hausse continue. Alors pourquoi ? Voilà des hausses que la crise sanitaire liée au Covid n'empêche pas.

Et nous ne parlons pas des dépenses quelque peu indécentes et somptuaires concernant la papeterie. Somptuaires et complètement à contre courant des préoccupations environnementales et de la déforestation. Pour rappel, Compte Administratif 2019 36 134, BP 2022 77 950.

Un petit questionnement maintenant sur les coût d'énergie, notamment l'électricité. En 2021, vous indiquez sur le BP 2021 432 000. Sur le Compte Administratif 391 406. En BP 2022, vous nous mettez 433 000, c'est-à-dire une prévision de 10% seulement par rapport au réalisé. Et ma question, est-ce que cela correspond à une évolution connue à ce jour dans le cadre de notre contrat ? Est-ce qu'il est plafonné par celui-ci ?

Vos prévisions budgétaires concernant les dépenses de gaz semblent alors là totalement déconnectées des réalités économiques et géopolitiques actuelles. Vous n'êtes pas pour autant sans ignorer le conflit ukrainien. Ainsi, au BP 2021, 265 000 euros. Au CA 2021, 289 478 euros. Et au BP 2022, 250 000 euros. Est-ce un miracle russe ? Ou éventuellement la fin de l'énergie au gaz sur certains sites mais il faudrait nous l'expliquer.

Les contrats de prestation de service, pour leur part, passent de 760 070 à 917 170. Est-ce que vous pourriez nous expliquer cette hausse subite. Pour quels services rendus aux amboisiens ? Et c'est bien la réflexion de fait, il s'agit bien de cela Monsieur le Maire, le service rendu aux amboisiens. Car dans votre budget, les documents présentés en commission et remis vendredi dernier et que nous venons de découvrir même ici-même projetés au mur, rien n'indiquait quels seraient vos projets pour les amboisiens.

Vous nous indiquez également un haut niveau d'investissement et notamment avec des hauts niveaux d'équipements. Ainsi, vous présentez 5 850 000 d'équipements contre les 2 400 000 réalisés en 2021. Vous comprendrez notre fort niveau d'étonnement mais lorsque vous l'additionnez avec le report à nouveau, le « Reste à réaliser » de 2021, nous arrivons à la somme de 7 600 000 alors que vous n'avez réussi à peine à faire 2 400 000. Pour ce qui nous concerne, ça n'apparaît réellement pas crédible et ça nous questionne presque sur la sincérité budgétaire de ce BP 2022. Ainsi, si nous pouvions résumer vos priorités budgétaires 2022, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, faux. Le maintien d'un haut niveau d'investissement, faux. Et pas d'augmentation des taux de fiscalité, encore heureux. Et pour cela, nous voterons contre.

M. BOUTARD : Merci Monsieur RAVIER de cet élan théâtral. Du faux. Mais je dois vous répondre sur quelques points où vous êtes, je pense, dans le faux. Dans le faux quand vous

caricaturez un certain nombre de chiffres et je tiens à vous donner quelques éléments que vous avez sans doute oubliés avec le temps. Je vous le pardonne. Mais je ne pense pas que vous puissiez à un moment donné critiquer l'augmentation des impressions alors que vous nous avez demandé depuis le début de ce mandat de vous envoyer tous les documents du Conseil Municipal en format papier. Ce qui coûte effectivement très cher à la ville. Puisque vous êtes les seuls à nous les demander en format papier. Alors, je dois en déduire qu'à partir du prochain Conseil Municipal, vous nous demandez...

Interventions dans la salle de conseillers municipaux, inaudibles, ne parlent pas dans le micro.

M. BOUTARD : Mais j'ai le droit de répondre Madame GUICHARD. Vous savez ce qu'est le plus la honte à un moment donné, c'est de ne pas écouter la réponse. Moi j'écoute vos questions, je ne crie pas à la honte, alors gardez vos propos pour vous-même et vous aurez moins honte. Voilà. Non mais vous demandez des choses Monsieur RAVIER, faut être cohérent. C'est tout.

Sur les différents projets, je tiens à vous rappeler que d'ailleurs et puis sous l'ancienne mandature, les délais étaient tout autant respectés qu'aujourd'hui. Et à l'époque, cela ne vous...voilà et je ne m'en suis jamais estomqué quand j'étais dans la minorité et nous avons travaillé en toute sérénité, et la règle était celle-ci, l'ordre du jour et les documents doivent être envoyés dans un délai de 5 jours francs, avant les 5 jours francs. Vous les recevez par mode informatique, vous les recevez à votre demande en format papier, voilà.

Interventions dans la salle de conseillers municipaux, inaudibles, ne parlent pas dans le micro.

M. BOUTARD : C'est pas vrai. Ah non, en format papier non. Je ne recevais pas le Compte Administratif, c'est faux. On avait un exemplaire pour le groupe. Un exemplaire pour le groupe. Je m'en souviens très bien, alors ne dites pas que c'est faux alors que je n'étais pas le seul à le vivre. Sur les documents budgétaires, là-aussi, j'ai découvert pendant des années les projets le soir et j'ai demandé pendant 6 ans les documents. Vous les avez ce soir sur table alors que nous, nous ne les avons pas sur table. Et je vous rappelle que la projection était faite comme ça et qu'on passait nos soirées à l'envers. Là aussi, pour notre confort, on l'oubliait. Sans doute que l'opposition n'avait rien à dire en son temps. Mais que voulez-vous, on évolue. Les documents évoluent, vous ne pouvez pas vous en plaindre. Et je n'ai pas entendu des amboisiens une plainte sur l'information et les documents d'information qui leur sont donnés. Et je remercie Madame GAUDRON la qualité de ces documents.

Sur...bah si vous avez dit qu'il était magnifique tout à l'heure.

Intervention de Madame GAUDRON, inaudible, ne parle pas dans le micro.

M. BOUTARD : Ah bah j'ai pas tout compris alors. La prochaine fois parlez en faisant des gestes. Alors sur les autres points, sur l'EDF et GDF, effectivement, vous n'avez pas vu les augmentations. Quand nous avons fait les arbitrages budgétaires, nous n'en étions pas encore aux augmentations. Nous avons pris la décision, comme nous n'avions pas les notifications complètes de l'Etat, et j'ai une bonne nouvelle à vous donner entre autres sur les dotations, sur la valorisation des dotations de l'Etat, nous aurons un surplus cette année de 213 217 euros qui nous ont été notifiés il y a 3 jours.

Nous avons aussi...Je peux répondre ? Nous avons aussi à recevoir les remboursements du FCTVA. Donc face à ces sommes, vous aurez une décision budgétaire modificative qui, effectivement, prendra l'augmentation qu'il faut encore calculer parce que les choses sont quand même très fluctuantes mais l'estimation de nos Services Techniques est entre 75 000 et 100 000 euros. Donc nous ferons une décision budgétaire modificative à ce moment-là. Donc nous ne

l'avons pas oublié. Et Amboise n'est pas dans une bulle. Amboise vit au rythme de son actualité, de l'actualité nationale et internationale.

Sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, là encore une fois nous espérons être quand même sur une année où la recette sera plus importante, vous n'en parlez pas. C'est à dire que l'activité touristique, l'activité économique est en train de reprendre, nous avons d'excellents indicateurs avec Madame GUERLAIS, entre autres sur le camping, entre autres avec l'Office de Tourisme. Et sur d'autres points, nous voyons l'évolution où cette année les opérateurs sont en train de nous dire qu'on pourrait être sur une évaluation 2019. Tant mieux. Tant mieux. Et je rappelle que nous sommes sur un budget primitif. Là encore une fois, en toute sincérité, parce que vous ne pouvez pas dire qu'il est insincère, c'est une accusation grave de dire qu'un budget serait insincère. En tout cas, il est sincère, il a été fait, pas quand c'est bien par les services et quand c'est nul par les élus, ce serait encore une nouveauté. En pleine coordination, les élus dans leurs responsabilités avec nos services, nous avons construit un budget sincère, bien sûr équilibré puisque c'est la loi. Et sur l'investissement, des projets d'investissement, qui effectivement, ce ne sont pas des grands chantiers, ce ne sont pas des grandes constructions, puisqu'il n'y aurait que dans l'activité municipale que des grandes constructions pour exister. Et bien non, ça n'est pas notre choix. Nous, nous faisons le choix de maintenir les bâtiments dans un très bon contexte et il y a des travaux à faire, il y en a beaucoup. Sur les infrastructures sportives, sur cette salle des fêtes, sur l'Hôtel de Ville, sur nos services. Il y en a à faire, sur pas simplement ce qui se voit c'est-à-dire la peinture ou le décor, sur des mises en conformité. On a fait une commission au théâtre l'autre jour entre autres sur les systèmes de désenfumage. Vous voulez qu'on en parle ? ça fait combien de temps qu'ils ne fonctionnent plus les systèmes de désenfumage du théâtre ? Vous voulez qu'on parle de l'état...oui rigolez, c'est très drôle. Mais c'est bien de construire des nouveaux bâtiments, de faire des travaux sur un pont, pour en finalité en arriver où ? A pas entretenir le reste. Donc très bien, nous faisons, c'est notre choix. Et ne dites pas qu'il n'y a rien de fait, entre autres sur un programme de voirie, sur un programme d'entretien de nos bâtiments, sur un programme de modernisation, de modernisation. Et là vous pouvez dire ce que vous voulez mais je pense qu'une ville comme la nôtre qui n'a pas encore de panneau d'information numérique, bah c'est qu'on n'est pas bien en avance. Un Hôtel de Ville qui n'avait pas la wifi, c'est qu'on n'est pas bien en avance. Et je tiens à rappeler qu'on a été obligé de moderniser nos services, je rappelle toujours cette petite anecdote, quand notre personnel posait ses congés sur des fiches bristol. Ah oui, on n'était pas bien en avance. Et bien oui, Madame SANTACANA, c'est comme vous, je fais de la redondance. Vous me permettrez. Maintenant, je tiens à vous rappeler que sur le programme d'investissement, on ne peut pas dire tout et son contraire. Pas d'ambition, mais trop de finances, trop de budget. Pas de clarté alors que je vous dis qu'il y a un projet sur la Marnière que vous connaissez, sur une maison de santé, sur un renforcement des bâtiments à caractère d'accompagnement social et vous nous dites, il n'y a pas de projets. Enfin, de grâce, ouvrez les yeux, relisez. Bah oui. Bah oui, oui, oui ou alors je ne sais pas moi je vais peut-être vous parler dans une autre langue. Mais on ne peut pas dire tout et son contraire. Sur les 16 000 euros de contrat de location de panneau d'affichage numérique, c'est ça les prestations qui augmentent. Entre autres. Oui, notre ville n'a pas fait non plus son programme de publicité. Plan de publicité. On appelle ça comment Jacqueline déjà ? Le règlement de la publicité. Sur notre territoire, on n'en a pas. Donc on a des vieilles sucettes d'information dont des contrats sont tombés à l'eau depuis des années. Certaines ne sont plus entretenues, depuis des années puisqu'on a trois prestataires. Et qui sont aujourd'hui interdites. Si on ne fait pas notre règlement de publicité, un jour les prestataires vont nous supprimer ces sucettes et on n'aura plus d'informations. Donc nous avons fait le choix, avant de faire le règlement de publicité, d'investir dans un panneau d'information qui sera à côté du square des AFN. Je pense que les amboisiens ont besoin d'avoir des panneaux d'informations. Je pense que là aussi il faut passer à une autre époque.

Sur l'augmentation des contrats d'espaces verts, là il arrive un moment donné où il faut se rendre à la raison. Tout le monde demande la végétalisation. Tout le monde. Et c'est d'ailleurs un

engagement que nous avons pris nous-mêmes. Sauf que le coût de l'entretien d'une voirie en bitume ou en pavé n'est pas le même que celui d'un entretien d'un espace vert ou d'un espace enherbé ou d'un espace végétalisé. Voilà, donc ça demande plus d'entretien donc il y a aussi une augmentation de ces contrats.

Voilà, je pense avoir répondu à toutes vos préoccupations. En tout cas moi je trouve... Je vais vous laisser la parole Monsieur HELLOCO. Je trouve que c'est un beau projet municipal qui prend forme au fur et à mesure des années, c'est que la deuxième présentation de notre budget. Et sur les investissements, cela est ambitieux pour notre ville, c'est de répondre aux attentes des amboisiens et de mettre notre ville à son temps. Merci beaucoup. Monsieur HELLOCO Guillaume.

M. HELLOCO : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, nous avons répondu favorablement à votre proposition d'échanger en amont du Conseil Municipal. Et nous vous en remercions. Ce temps d'échange nous permet de poser les questions nécessaires à une meilleure compréhension préalable des délibérations que nous devons voter. Ce temps d'échange devrait également nous permettre de comprendre votre stratégie et la vision que vous portez pour Amboise sur le long terme, ce qui n'a pas été notre cas lors de ce rendez-vous. L'absence de Plan Pluri-Annuel d'Investissements nous paraît à ce titre préjudiciable à la fois pour notre compréhension mais aussi préjudiciable pour optimiser l'ensemble des investissements pour les amboisiens tout au long de votre mandat. Au tiers de la mandature, vous commencez à imaginer de mettre en place des groupes de travail sur un certain nombre de sujets importants tels que l'éducation, la voirie, le sport ce qui nous paraît bien tardif. Sur ces deux sujets des investissements peu planifiés et du manque de concertation, prenons pour commencer en exemple le dossier Prestal. Depuis le temps que vous parlez de ce projet, n'auriez-vous pas eu le temps de constituer un groupe de réflexion, d'éventuellement commencer à consulter les autres groupes minoritaires et les habitants car nous parlons ici d'un grand projet qui pèsera probablement très lourd sur les finances de la ville pour les prochaines années à venir. En fonction du projet choisi, le coût d'investissement peut s'avérer être du simple au double, voire du triple. Les coûts de fonctionnement seront également en conséquence. Nous n'avons pas obtenu de réponses sur ce sujet puisque ce dossier n'est pas clairement planifié.

Vous nous avez dit que la ville avait la capacité d'emprunt et par conséquent d'investissement nécessaire. C'est parfait. Mais pour quels ensembles de projets et sur ces prochaines années, qu'en est-il de tous les autres investissements que vous avez évoqués ici et là, en fonction de vos interlocuteurs, Maison.fr, l'ancien Volkswagen par exemple. Qu'en sera-t-il de la Marnière, vendu à un montant qui nous paraît pas optimal. Vous avez expliqué depuis que c'est un minimum de prix de vente. Et qui malgré ce que vous dites aura forcément des conséquences sur les finances de la ville, d'une manière ou d'une autre, notamment dans les aménagements d'accès et de voirie.

Sur le sujet de la voirie, de la mobilité, du stationnement, vous nous dites mettre en place un groupe de travail. C'est très bien mais avec un timing qui nous paraît toujours tardif. Car il s'agissait d'un élément essentiel de votre programme, et nous savons tous que le sujet est vaste et sera forcément très coûteux., notamment si vous maintenez l'idée de refaire le pont par un encorbellement.

Qu'attendez-vous pour lancer une réflexion sur l'ancienne piscine. Ne pas anticiper cette question aura une conséquence sur la mise à disposition des structures sportives aux associations et aux écoles, les écoles étant au sens large. Nous parlons là d'une rare opportunité du mandat de créer de la surface sportive puisque vous n'avez pas saisi les dernières opportunités de collecter des subventions faciles à obtenir dans le cadre de création et / ou de réhabilitation notamment dans et autour des QPV. Mais le montant alloué au budget sport ne va pas dans ce sens puisque vous le divisez par deux par rapport à l'année dernière.

Vous envisagez de créer un poste d'agent chargé d'aller, chargé d'aller chercher des subventions. Cela nous semble nécessaire. Vous en parliez déjà pendant la campagne et nous entendons ce même refrain depuis presque deux ans. S'il s'agissait d'un rôle si important, pourquoi n'est-il pas déjà en place ? Les trains de subventions passent et la Ville d'Amboise prend du retard.

Que sera-t-il fait sur l'Île d'Or, plus d'un an après une visite du site. Nous n'avons pas reçu d'informations sur ce projet. Tous ces points, s'ils étaient anticipés, partagés, consultés, pourraient répondre à la sensible baisse de population de notre ville. Nous aurions besoin d'une vision globale et détaillée d'éléments factuels, chiffrés, qui permet de se projeter sereinement dans votre politique. Un vrai plan pluri-annuel d'investissements, mettant en lumière tous vos projets, mais pas seulement sur l'investissement cité, mais également sur l'emploi, l'économie, le tourisme, les loisirs. Où nous emmenez-vous ?

Pour cela, il vous faudra plus de transparence et ne pas garder précieusement au fond de votre esprit vos seules idées. Votre image de gestionnaire est écornée et ce n'est que par de l'ouverture, du partage, de la transparence, de la concertation, de la vraie délégation que vous mènerez à bien ce pourquoi nous avons été élus et en aucun cas pour le bien de votre seule personne.

Nous craignons que vous ne respectiez principalement la logique et la stratégie politicienne qui vise à votre réélection. Vous lancerez donc, comme vous l'aviez laissé entendre, la plupart des projets sur les deux dernières années du mandat afin que les amboisiens s'en souviennent.

Pour l'ensemble de ces raisons et bien d'autres, nous ne voterons pas favorablement ce budget qui, à notre avis, manque d'ambition et de transparence.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Je ne peux pas vous laisser dire qu'on laisserait traîner des projets pour les mettre sur les deux dernières années. Je pense qu'il y a dans votre propos un acte très théorique de la gestion de la ville. Je tiens à vous rappeler que ce ne sont pas les élus qui font la budgétisation, l'estimation, le cadencage de travaux, ce sont des services. Vous me permettez à travers ça de les remercier. Et je pense, certains disent qu'on les malmène, il n'y a pas eu de plainte encore, loin de là. Mais je pense que nos services ont été à pied d'œuvre depuis que nous sommes élus. Et je pense qu'ils ont répondu à toutes nos sollicitations. Parfois, nous avons même été obligés effectivement de ralentir nos sollicitations. Parce que quand vous parlez de planification, d'estimation chiffrée, ça ne se fait pas comme ça. Ce ne sont pas les élus qui les font. On passe commande auprès de nos services, ils répondent à nos objectifs, et il faut absolument que nous travaillions. Sur cette notion de planification, vous ne pouvez pas nous reprocher d'un côté de ne pas l'avoir fait parce que nous ne sommes là que depuis un an et demi, et d'être sur des propositions de lancer la planification. Un plan pluri-annuel d'investissements ça ne se fait pas en un an. Vous le savez. Un diagnostic, entre autres sur les routes, Sylvain y a beaucoup travaillé mais après c'est les objectifs. Il faut tout chiffrer. Tout chiffrer, tout anticiper, tout voir. Nous le lancerons.

Sur le projet de la piscine et du gymnase, il a été présenté, il est là cette année. Et je ne sais pas encore quand la Communauté de Communes pourra libérer l'ancienne piscine. Et j'en parle en connaissance de cause. Là aussi, sur le projet qui a été envoyé par les services de l'Etat, nous ne sommes éligibles que parce que nous serons à proximité des QPV.

Je tiens à mettre un tout petit bémol sur le train de subventions. Et ça a été une longue discussion avec les services de l'Etat, dont le Sous-Préfet à la relance l'autre jour qui l'a reconnu. Nous ne sommes pas un territoire pauvre, nous ne sommes pas un territoire riche, nous ne sommes pas dans la bonne strate. Et nous ne sommes pas rural, et nous ne sommes pas urbain. Bah oui, vous pouvez brailler mais c'est ainsi.

Et pour répondre aux appels à projets entre autres de France Relance, nous n'avons pas été sur la majeure partie éligibles. Et sur le plan ruralité, nous ne sommes pas éligible puisque nous ne sommes pas un territoire rural. C'est pas moi qui fais la classification. Donc je veux bien qu'on me dise il y a eu des trains de subventions, mais faudrait-il y être encore éligible. Et là c'est un regret, moi je vous le dis. Je vous le dis. Vous pouvez ne pas le croire mais c'est en tout cas ce qui a été le cas.

Sur Prestal, nous en avons parlé effectivement l'autre soir. Aujourd'hui, nous sommes dans une procédure. Je ne sais pas où elle nous conduira. Je n'en sais rien. J'attends donc la convocation par le juge sur le fonds. Nous avons commencé à faire les premiers travaux sur ce qu'on appelait la

pollution avec un grand P. J'ai vu des montants, je ne sais pas où ils ont été cherché ces montants. Mais je comprends pas. Je comprends pas.

Premier diagnostic, il n'y a pas de problème d'amiante sauf sur un seul bâtiment, dans sa toiture. Si nous avions à y toucher, il y aurait un problème d'amiante. Sinon il n'y a pas de problème d'amiante. Et je tiens à rappeler que la toiture est en ardoise et qu'elle a été refaite il y a moins de 10 ans.

Sur les peintures, ce sont des peintures au plomb comme dans tous les bâtiments de cette époque. Donc rien de surprenant. Et nous entamons les carottages avec l'étude des sols où les propriétaires actuels avaient déjà fait un pré-diagnostic qui ne montre aucun endroit pollué sauf par de l'huile. Voilà. Donc nous faisons faire les carottages. Quand, je vous l'ai dit, quand nous aurons les résultats de ces études, c'est pour ça qu'il y a un montant d'ailleurs dans l'investissement, ils seront rendus bien-sûr publics.

Maintenant, moi j'aime bien j'aime bien ces débats. Je trouve ça toujours intéressant de voir que en fait quand on a des projets qu'on les mène avec mesure, et je pense avec utilité, on peut les faire rapidement. Mais souvent on fait des erreurs. Vous nous demandez de la consultation, ça prend du temps, nous y sommes favorables. Vous nous demandez de l'échange, ça prend du temps, nous y sommes favorables.

On ne peut pas demander ces étapes d'échange, de consultation, de mise en ...voilà. Et on vous a proposé sur le premier plan pluri-annuel, entre autres, d'en faire partie. Certains nous ont déjà répondu. Et tant mieux. On ne peut pas demander ça d'un côté, et avancer très très vite. Ça demandera le temps qu'il faudra. Et moi je ne joue pas à la course contre la montre pour essayer de faire croire que tout serait à faire en un claquement de doigts.

Nous avons eu ce matin avec Madame la Préfète une réunion fort intéressante sur les impacts Covid et Ukraine. Certains les balayent d'un revers de la main. J'ai pas vu un élu, tant de la Ville de Tours que de toutes les communautés de communes sourire ce matin ou contredire la Préfète sur les délais, les augmentations, au point que l'on nous demande de ne plus mettre en place, entre autres, de pénalités de retard sur les travaux. Dans nos appels d'offre, même si nous n'avons pas la clause de revoyure tarifaire, de la mettre en place pour caractère exceptionnel. Et de retravailler entre autres nos délais sur les montants des devis à des réductions de temps puisqu'avant on pouvait elle jusqu'à 180 jours. Là, on nous demande d'aller à 60. Donc il va y avoir effectivement des impacts. Moi je veux bien qu'on annonce des grands travaux mais on le voit déjà entre autres sur, pour la Communauté de Communes, sur Bout'Chou où on voit le projet qui a pris déjà 150 000 euros. Où on verra d'ailleurs sur les travaux qui auront lieu, et qu'on a déjà fait estimé, vous en avez une partie puisqu'on va vous les présenter en AP/CP entre autres sur la Maison de Santé ou sur la Maison France Services qui ouvrira au 1^{er} juillet. On voit l'augmentation des coûts de travaux. Donc il faut aussi être un peu prudent. Moi je veux bien qu'on dise faut faire, faut faire, faut annoncer. Et puis après être en incapacité de faire. On l'a vu entre autres sur un autre projet où on a vu les coûts explosés. Vous parliez des carburants, on pourrait parler de l'informatique, on pourrait parler des cartouches d'encre pour les photocopieurs. Tout ça a pris des montants qui se sont envolés.

Donc moi je pense que notre projet que l'on présente, il est criticable hein, toujours. Mais je vous ai proposé des échanges, comme je l'ai toujours proposé à tout le monde, de prendre rendez-vous, d'échanger ensemble. Moi je n'ai aucun problème la-dessus. Je l'ai proposé au tout début du mandat. Voilà. Je trouve que ces échanges sont très bien, qu'ils ne sont pas ma vision, qui sont la vision de la majorité, qui est partagé par la majorité et d'ailleurs qui est porté dans un projet municipal. Voilà.

Sur ce que vous disez, sur les travaux sur les infrastructures sportives, vous l'avez vu dans le budget, ils commenceront. La sollicitation pour l'Agence Nationale du Sport sera faite, mais là encore une fois on nous a demandé d'être prudents. Nous sommes dans une ville avec des quartiers prioritaires de la ville, on n'est pas éligible sur tout. Et regardez bien la notification, on est plutôt sur l'installation de nouvelles structures sportives plutôt que sur la restauration des infrastructures. Voilà.

Y-a-t-il d'autres questions ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Merci. Alors je voulais revenir encore sur les documents. C'est quand même c'est quand même assez difficile de pouvoir travailler correctement avec des documents reçus trop tard. D'ailleurs, une personne de notre groupe n'en a pas du tout eu et on a été obligés de faire nos photocopies nous-mêmes. Donc vous voyez qu'il n'y a pas que la ville de enfin que en fait ça marche pas si bien que ça le système que vous décriviez tout à l'heure. Et on est responsables, mais finalement on n'a pas... on est responsables du coût d'augmentation de la papeterie mais finalement on l'a quand même pas dans nos boîtes à lettres, c'est un peu dommage. Il faut aussi expliquer aux gens, j'avais quand même noté comment ça s'est passé, que on a été convoqué en commission on est convoqué en Commission des Finances, qu'on découvre le soir de la Commission des Finances sur des documents numérisés hein en fait on n'a pas les documents papier, donc tous les chiffres sur lesquels il faudrait qu'on se prononce, et moi je veux dénoncer aussi cette façon de faire c'est-à-dire qu'on nous présente des chiffres, des chiffres, des chiffres, des tableaux dont on n'a pas connaissance avant puisqu'il y a pas de suivi puisqu'en fait c'est toujours une fois dans l'année finalement ces questions où on aborde les finances. Et donc il faudrait qu'on se prononce quand vous-même vous présentiez cette commission en nous disant alors vous avez des questions alors qu'on découvre ces tableaux. Comment on fait pour poser une question et vous nous laissez et j'ai été gentille hein sur le papier j'ai estimé une trentaine de secondes. Question, pas de question, on passe à autre chose. Comment ça peut se faire comme ça ? Comment est-ce que vous pouvez croire comment est-ce que vous pouvez faire croire aux amboisiens qu'on ait un vrai rôle ? On n'a pas de rôle ici, c'est faux.

Il faut aussi savoir que quand on a enfin les supports papier donc 2 jours avant le Conseil Municipal mais pourtant pas tous les supports papier puisque les jolis supports papier que vous avez présenté à l'écran en fait nous on ne les a pas eu donc on est obligés de faire un travail intellectuel de rassemblement de tout ce qu'on peut trouver dans des tableaux financiers plutôt inintelligibles. En tout cas, ce qu'on a pu éplucher ça fait 400 pages environ hein je vais pas dire à la page près, mais voilà c'est ça c'est ça aussi la fonction d'élu, ce que vous oubliez souvent en nous dénigrant de plus en plus en fait, ça s'arrange vraiment pas la situation.

Ce que je voulais dire encore c'est que malheureusement comme on est associé à aucun projet quand on doit lire dans soit le soit le Compte Administratif soit dans le Budget Primitif en fait les projets, on a des projets qui sont dénommés de façon très trop trop succinctes merci Denis. On a un projet qui va s'appeler Passerelle. Alors quelle passerelle ? on n'en a aucune idée. On va avoir un projet qui s'appelle Grille Dorée mais pas de commentaires. Donc moi je ne fais pas partie de l'ancienne équipe, je ne sais pas si l'ancienne équipe a pu savoir de quel projet il s'agissait, certainement mieux que nous. On a un projet qui s'appelle Sécurité Bâtiments. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Un autre, La Verrerie. Là on voit ce soir vous nous avez donné des détails mais on les avait pas ces détails-là. Un autre Eclairage Public, un autre l'Ile d'Or. Aucun, aucun détail sur les projets en cours, sur les études en cours. Donc vous vous pensez que alors face à ça on essaye de se débrouiller comme on peut, on essaye de mettre en œuvre notre intelligence. On a en effet, j'ai en effet avec Fabien bénéficié d'une d'une formation sur le budget parce que mes souvenirs étaient un peu lointains. Ceci-dit quand on essaye d'appeler les services financiers de la ville pour pouvoir avoir des justement des réponses à nos questions, cette pauvre dame ne peut pas nous répondre car elle est mobilisée à la préparation du Conseil Municipal ce soir. Donc en fait on est vraiment considérés comme des gens qui n'ont pas droit à cette information. Vous ça vous fait sourire mais pas moi. Donc il nous semble plus que temps de travailler dans la durée avec le Conseil Municipal et de nous considérer autrement que comme vous le faites et nous repropsons ce que j'ai ce que nous avons déjà dit en début de conseil, que cette Commission des Finances puisse être régulièrement informée de l'état d'avancement des projets, du budget, de la trésorerie et de la stratégie financière de la ville afin que les conseillers municipaux dans leur entièreté soient armés d'une réflexion murie pour leur vote. Sinon, vous pouvez juste avouer que notre vote, vous n'en avez rien à faire. Qui dans la vie réelle exerce son pouvoir de vote d'une façon aussi obscure ?

Personne je l'espère. Le Conseil Municipal se déroule décidément le plus...de la façon la plus sombre qui puisse être et surtout de la façon la plus anti-démocratique que l'on puisse imaginer. Nous avons bien écouté les questions des deux oppositions. Donc nous avons quelques quelques éléments en plus à demander.

Page 34 du Budget Primitif, nous avons un équipement numéro 155 libellé Tour d'Or Blanc alors celui-là on le situe à peu près c'est déjà ça. La présentation proposée nous interpelle à 2 titres. D'une part, il est affiché seulement 287 000 euros de subventions. D'ailleurs, c'étaient pas les chiffres qui étaient présentés tout à l'heure je crois bien. Ce qui laisserait sous-entendre un reste à charge municipal de 364 000 euros. Bien loin de ce que vous nous aviez annoncé, de ce que vous nous avez annoncé pendant 2 ans, c'est-à-dire un coût de 60 000 euros pour la ville. Est-ce que ce coût de 364 000 euros est défini ou est-ce que des subventions vont arriver ? Je sais pas, je sais pas ce que vous en avez compris dans les autres oppositions. Il semblerait en plus qu'une somme de 38 000 euros soit encore prévue en dépenses 2022 donc nous aimerions connaître la nature de cette somme qui s'ajoutera aux précédentes pour un montant total de 651 000 euros. Ça c'est pour l'Or Blanc.

Pour...pour...pour Prestal, pour Prestal, je me demande puisque vous nous dites que les anciens propriétaires avaient fait un pré-diagnostic pourquoi est ce que en fait ça n'était pas indiqué dans l'évaluation des Domaines ? Pourquoi les Domaines ont bien donné une évaluation hors coût de pollution, hors hors thématique pollution ? Et combien coûte t'elle et est-ce que c'est vraiment à nous, à la ville, de prendre en charge ce pré-diagnostic que vous avez apparemment lancé ?

Dans le Budget Primitif donc vous nous parlez de Prestal, le coût le diagnostic mais quel est le coût d'entretien et de fonctionnement puisque vous nous dites que les espaces verts par exemple sont des coûts qui sont importants. Voilà on aimerait bien ces détails là.

On a des choses à dire sur le sport. On répète, comme je l'ai dit en Commission Sport, que les associations attendent de la part des élus et des services sport d'être soutenues dans leurs projets. Ils ont la possibilité de mobiliser, disons ils avaient quand on les a rencontré la possibilité de mobiliser des subventions des aides de la part des fédérations et pourtant leurs demandes sont restées lettres mortes. Donc vous nous dites que cette année, que l'année prochaine vous allez faire beaucoup plus d'investissements mais on attend vraiment de voir lesquels et surtout on voudrait que l'enthousiasme qui est porté par les assos et bien puisse vraiment vivre et éclore.

Et puis j'ai un je crois un dernier point parce qu'il y en aurait plein d'autres mais disons qu'on va terminer là-dessus la Marnière qu'est-ce que c'est ? on n'en a encore une fois aucune idée. Donc merci de répondre à ces questions.

M. BOUTARD : Très bien Madame GUICHARD. Alors je vais finir à un moment donné par être un tout petit peu ennuyé de vous répondre puisque ce sont toujours les mêmes questions et qu'il faut qu'à chaque fois j'envisage les mêmes réponses. Mais c'est sans doute mon côté patient et pédagogue. Vous dites que sur le dénigrement Madame je pense que dans les propos fleuris je ne suis pas à la hauteur de ce que vous pouvez écrire et dire sur moi. Que les choses soient claires. Et quand je vous réponds je vous regarde. Je pense, que les choses soient claires. Je pense que les propos que vous tenez à mon endroit ne sont pas du même niveau que ceux que je tiens à votre endroit et je vous respecte.

Sur notre majorité, et sur un Conseil Municipal, il y a un exécutif qui a été choisi par les amboisiens et qui porte. Je sais que vous voulez être candidate aux élections législatives et à ce moment-là vous aurez une grande...

Mme GUICHARD : Mais quel est le rapport Monsieur le Maire ? Quel est le rapport ? En fait, on vous dit qu'on n'a pas d'éléments pour...vous ne répondez pas à nos questions...

M. BOUTARD : Madame GUICHARD, Madame GUICHARD, on est ici dans une assemblée...

Mme GUICHARD : Mais arrêtez de raconter n'importe quoi...

M. BOUTARD : Et bien puisque c'est ainsi, si vous ne me respectez pas, je reste encore le Maire de cette ville, je ne vous répondrais plus. Voilà, merci. Donc je vous réponds sur les aspects techniques, sur vos aspects polémiques à partir de maintenant vous pouvez les garder pour vous.

M. PEGEOT : Quand on ne vient pas aux commissions et qui se permettent de raconter n'importe quoi.

Mme GUICHARD : Pourquoi est-ce que je ne viens pas aux commissions Monsieur ? Peut-être parce que j'ai du travail Monsieur, peut-être que je suis au travail Monsieur...

M. BOUTARD : Madame GUICHARD, Madame GUICHARD...

Mme GUICHARD : Peut-être que les commissions on n'a pas le temps de répondre aux questions en 30 secondes...

M. BOUTARD : ...vous pouvez...

M. PEGEOT : *Inaudible*

M. BOUTARD : Allez, allez...Monsieur PEGEOT, Monsieur PEGEOT, s'il vous plaît...

Mme GUICHARD : Et alors vous allez venir m'aider dans les vignes, vous allez venir m'aider ? Est-ce que vous allez venir m'aider ? Non alors... je vous en prie Monsieur, je vous en prie...

M. BOUTARD : Et bien Madame vous avez choisi un engagement...

Mme GUICHARD : je vous en prie Monsieur, je vous en prie...est-ce que vous travaillez ?

M. BOUTARD : Madame vous avez...vous me laissez, c'est moi qui préside encore ce conseil...

Mme GUICHARD : Non non, non mais j'entends des trucs que...

M. BOUTARD : Je vous demande simplement...

Mme GUICHARD : Et puis votre gestion des espaces naturels vous croyez que ça me donne envie sincèrement ?

M. BOUTARD : Madame je peux vous répondre. Donc vous vous plaignez de certaines choses mais à un moment donné faut être réaliste jusqu'au bout. Vous avez lu dans le Budget Primitif des anciennes opérations Madame je vous réponds...

Mme GUICHARD : C'est la honte. C'est la honte ce Conseil Municipal.

M. BOUTARD : Mais je ne sais pas...

Intervention de conseillers municipaux, inaudibles, brouhaha.

M. BOUTARD : Allez, on va passer au vote du budget parce que ça devient insupportable, insupportable. Ces propos tenus deviennent insupportables. Moi, je vais vous dire on a le droit de

ne pas être d'accord mais vous avez une lecture sur des projets qui sont anciens, Madame COUHÉ vous a répondu. Quand on était en commission, vous étiez en visio, je vous ai dit les services sont à votre disposition et nous aussi. D'ailleurs, Madame SANTACANA et Madame LAUNAY sont venus questionner les services. Je vous ai dit on est à votre disposition. Ne dites pas le contraire, ne dites pas que nous sommes des anti-démocrates. Mais Madame, à un moment donné, on vous ouvre des portes...je vous réponds, vous pouvez parler plus fort que moi si vous voulez mais ça ne changera rien. Madame, vous aviez des questions, les services vous ont répondu. Si vous avez des questions politiques à nous poser, c'est pas simplement dans cette pièce de théâtre puisque vous en faites une pièce de théâtre, mais si, c'est tout...

Mme GUICHARD : Non c'est pas vrai. *Inaudible ne parle pas dans le micro.*

M. BOUTARD : On en est là. Je vais mettre au vote le Budget Primitif 2022. Monsieur LEVEAU pardon.

M. LEVEAU : Merci Monsieur le Maire. J'étais prêt à saluer la sérénité du débat.

M. BOUTARD : Ah oui moi aussi. Merci.

M. LEVEAU : Mais bon parfois je peux comprendre que ça que ça que ça passionne. Je pense qu'on est tous très investis dans cette ville. Je voudrais revenir sur trois points, non pas pour redire ce qu'ont déjà dit mes collègues mais pour les approfondir un petit peu. Notamment sur le plan pluri-annuel d'investissements, je rejoindrai les propos tenus par mon collègue Guillaume HELLOCO. Sur l'audit de la piscine liée au gymnase Tulasne qui se situe juste à côté et sur la friche Prestal dont à mon avis nous n'avons pas fini de parler. Sur le plan pluri-annuel d'investissements Monsieur le Maire, vous avez dit qu'il ne se faisait pas ni en 1 an ni en 2 ans. Moi je pense qu'en réalité il se fait au moment où on propose des projets aux électeurs, que de savoir comment on va pouvoir les financer. Et ce PPI en réalité doit être mis en place dans les tous premiers jours du mandat.

Deuxième sujet, l'audit de la piscine Vallerey et gymnase Tulasne, moi je suis assez inquiet d'entendre ce soir à la fois le Maire d'Amboise mais aussi le Président de la Communauté de Communes nous dire à demi-mots puisque c'est la ville qui va porter cet audit que la piscine risquerait de redevenir municipale. J'en suis très inquiet parce que c'est ma conception de la vie sportive mais je suis convaincu que l'intégralité du territoire, y compris les autres communes, doit participer à cet effort d'investissement et ce serait regrettable que de faire marche arrière tout simplement parce que ce ne sont pas que des associations dont le siège social est à Amboise qui bénéficieront de ce nouvel investissement mais bien des adhérents qui viennent de tout le territoire, voire même parfois du territoire bien plus lointain.

Et puis enfin sur la friche Prestal, je vois ce soir indiqué 35 000 euros d'études. C'est d'ailleurs votre seul grand projet pour 2022 mais un projet onéreux et dont on ne connaît pas encore à mon avis tous les coûts. Je vous ai interpellé lors du débat d'orientations budgétaires sur la mobilisation du fonds friches. Je pense que vous en avez nécessairement parlé avec le Sous-Préfet à la Relance. Moi, maintenant j'aimerais savoir où en est le dossier au sein des services municipaux. Est-ce que vous-même vous avez la volonté de le déposer ? Et si les études ont déjà été lancées, c'est bien dommage parce qu'en réalité elles peuvent elles aussi être financées à partir du moment où vous avez déposé le dossier. Donc, sur certaines subventions, vous pouvez nous expliquer que nous ne sommes pas éligibles mais cette dépense était éligible à cette demande de subvention Monsieur le Maire.

Et puisque vous voulez une ouverture des oppositions, et peut-être que mon message n'était pas assez subtil au moment du débat d'orientations budgétaires, comme c'est maintenant devenu ma

fonction que de monter des demandes de subventions, et bien si vous m'y invitez ce sera avec plaisir que de participer à ce travail.

M. BOUTARD : Effectivement j'appellerai le cabinet dont vous faites partie et dont je connais très bien le directeur général pour le solliciter sur les fonds mais je ne mélange pas le rôle d'élu au rôle de cabinet sollicitant les subventions des collectivités ou de l'Etat.

Sur le fonds friches Monsieur LEVEAU, les services de la Préfecture nous ont fait savoir qu'il fallait qu'il y ait de l'habitat pour obtenir le fonds friches. Alors je vous le dis, vous pouvez contredire Madame la Préfète, mais lorsqu'elle est venue sur sa visite de territoire, c'est pour ça que d'ailleurs VTH a obtenu un fonds friches important sur l'ancienne Marnière, qui n'est pas un sujet d'aujourd'hui. C'est plutôt un sujet très ancien dont on parle déjà depuis un certain temps. Et que le fonds friches, entre autres, puisque nous pourrions le solliciter aussi sur Mabilles, il faut qu'il y ait de l'habitat. Aujourd'hui c'est l'éligibilité, alors vous pouvez dire non, vous solliciterez Madame la Préfète pour lui demander et vous verrez ce qu'elle vous répondra. En tout cas sur le fonds friches, nous avons rencontré la DDT cet après-midi encore pour solliciter effectivement ce fonds friches. Je vous rappelle que dans le cadre du PPRI, toute cette zone est devenue inconstructible. Puisque avant que le PPRI, le porté à connaissance du PPRI, soit Plan Prévisionnel des Risques Inondation soit édité, ce quartier était constructible. En grande partie. Et donc les promoteurs venaient tous voir, entre autres Maison.fr, Saint-Gobain pour les autres bâtiments puisqu'ils étaient en partie constructibles. Ils ne le sont plus. Par contre, ce quartier, je pense que ça a fait l'unanimité quand j'étais dans l'opposition, avec Christian GUYON on était tous d'accord qu'il fallait donner un coup de boost à ce quartier, à ce Faubourg du Bout des Ponts. Ce que nous tentons de faire. Et là on ne peut pas aujourd'hui nous reprocher l'acquisition de Prestal, l'acquisition de Prestal il y aura un travail de fonds à faire sur le fonds du projet. Je vous l'ai expliqué l'autre jour sur le niveau d'engagement. Il n'est pas question d'en faire l'opéra Bastille. On n'en aurait pas les moyens, ce serait inconscient et là effectivement sur le fonctionnement, ce serait très très coûteux.

Mais nous méritons dans notre ville aussi un lieu de rencontres, couvert, peut-être qui devra évoluer et là-dessus, je l'ai déjà dit et je le répète, il y aura de la concertation mais n'oublions jamais, parce qu'on a l'impression d'appeler ça Prestal comme si c'était un truc anodin. Cette structure est une structure Eiffel. Oui on n'est pas les seuls, mais faut pas la laisser passer non plus. Et sur les autres territoires et nous en avons déjà consulté beaucoup qui ont fait des opérations similaires de réhabilitation, et c'est pas n'importe quelle structure Prestal, c'est celle de l'exposition universelle qui était à Vincennes et qui a été démontée et rachetée par la famille Mabilles. Alors on ne peut être complètement insensible à ça. Nous, nous y sommes sensibles. Voilà, nous y sommes sensibles. Monsieur LEVEAU, vous avez parlé, sur la piscine et les infrastructures sportives, c'est une discussion que nous avons dans le cadre du projet de territoire. Mais comment le porter financièrement ? Aujourd'hui, sur notre territoire, la Communauté de Communes en son temps avait fait le choix de deux structures sportives uniquement. Le rugby pour le terrain de Lussault et la piscine couverte qui est un bâtiment de la Ville d'Amboise mis à disposition par la CC. Si demain la CC n'utilise plus cette piscine, c'est qu'il y aura effectivement un projet d'aménagement pour la ville puisque le bâtiment nous sera rendu. Que l'on fasse porter la compétence sport du territoire par la CC c'est une réflexion mais elle ne se prendra pas comme ça. C'est très coûteux. On voit l'état des infrastructures sportives, pas que sur Amboise, j'en ai parlé avec les Maires de Nazelles, de Pocé qui sont les seuls à avoir des infrastructures couvertes, plus tous les terrains de foot, je pense que ça coûterait très très cher et je ne suis pas sûr non plus que ça soit la volonté dans toutes les communes de perdre le lien avec le sport. Donc il y a sans doute des choses à tiroirs, il y a sans doute des choses que l'on peut prendre et des choses que l'on peut laisser. Avec la deuxième question qui se pose sur le sport qui est la prise en charge des subventions pour les clubs sportifs. Puisque quand on prend l'infrastructure généralement on aide les clubs qui utilisent l'infrastructure. Vous avez raison sur ce sujet-là, c'est un sujet qu'on a abordé en Communauté de Communes qui est en train d'être étudié parce que là il y a de très forts impacts. Très très forts impacts financiers

entre autres dans le cadre des CLECT, des Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées. Donc il faut quand même être très prudent sur ce sujet mais là comme j'ai dit il doit y avoir un projet qui doit se faire avec les clubs sportifs. Et nous les rencontrons les clubs sportifs, on ne doit pas voir les mêmes. Et pour le moment, ils sont plutôt très satisfaits du soutien financier qui leur est porté et des projets qui sont portés sur notre territoire.

S'il n'y a plus de questions je vais donc mettre au vote le Budget Primitif 2022 pour... si je retrouvais la délibération ce serait mieux, mais personne ne m'aide, non, non c'est pas ça c'est que je pense avoir tout mis à l'envers, ce n'est pas bien grave. En tout cas, nous allons voter le Budget Primitif. Qui est contre ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14. Et le reste est pour. Je vous remercie pour ce vote du Budget Primitif.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Vote du Budget Primitif 2022 Ville d'Amboise

Vu les articles L 2312-1 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°22-21 portant sur le Rapport des Orientations Budgétaires présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 3 mars 2022,

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats d'exécution du budget précédent.

Pour le Budget de la Ville, les résultats 2021 font ressortir :

- | | |
|--|----------------|
| • Un excédent de fonctionnement estimé à | 3 971 032.37 € |
| • Un déficit d'investissement estimé à | 723 912.12 € |

Les reports d'investissement, également dénommés restes à réaliser, sont repris au Budget Primitif 2022 :

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| • En dépenses pour un montant de | 1 450 603.44 € |
| • En recettes pour un montant de | 15 400.00 € |

Ce budget s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en s'attachant à améliorer la qualité du service public et en lançant un ambitieux programme d'investissement sur plusieurs années.

Le détail des opérations figure au budget.

AU TOTAL :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| • Dépenses de fonctionnement : | 19 001 213.81 € |
| • Recettes de fonctionnement : | 19 001 213.81 € |
| | |
| • Dépenses d'investissement : | 9 871 282.56 € |
| • Recettes d'investissement : | 9 871 282.56 € |

Le Budget Primitif est voté par chapitre et sera détaillé par article.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 19 voix POUR et 14 voix CONTRE :

- D'approuver le Budget Primitif 2022 de la Ville d'Amboise.

POUR : 19

CONTRE : 14 (Mme Nathalie SUPPLY, M. José BONY, Mme Mélanie THOMAS, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER)

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Donc nous allons passer à la délibération suivante. Soit la délibération 22-41 sur les Finances avec l'attribution de subventions. Et je vais laisser la parole à Marc LÉONARD.

M. LÉONARD :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Considérant que la commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux Associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions ci-dessous pour un montant total de **408 720 €**.

Article (1)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT				
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Gymnastique	association	5 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Badminton	association	1 200,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Athlétisme	association	4 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Volley Ball	association	200,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Football	association	20 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tir à l'Arc Les Archers du club d'Amboise	association	1 200,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tennis	association	5 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tennis de table	association	1 700,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Gym	association	700,00
6574	promouvoir découverte et initiation de la pêche	Gaule Amboisienne	association	500,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Karaté Club Amboisien	association	700,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Amicale des Randonneurs Cyclotouristes Amboisiens	association	800,00

6574	initiation à la pratique physique et sportive	Sporting Club Amboisien Aikido	association	1 500,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Judo Club Amboise	association	3 000,00
6574	favoriser l'animation de quartier par la pétanque	Association Sports Loisirs Malétrenne - Pétanque	association	500,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Amboise Twirling bâton	association	2 000,00
6574	Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP George Sand	association	250,00
6574	Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP Paul Louis Courier	association	250,00
6574	Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP A. Paré	association	250,00
6574	Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	OCCE RICHELIEU	association	250,00
6574	Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP J. Ferry	association	250,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Amicale USEP Amboise	association	400,00
6574	participation à l'organisation d'un nombre croissant de courses cyclistes	UCANN Union Cycliste Amboise Nazelles-Négron	association	2 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Ecole de Wushu	association	1 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Les Mousquetons d'Amboise	association	500,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Nazelles-Basket	association	2 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Amboise Roller Club	association	1 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Académie Boxe Amboisienne	association	2 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Boxing Club Amboisien	association	1 200,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Amboise Randonnée Pédestre	association	300,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Handball Amboise	association	350,00
6574	participation à l'organisation de compétitions	Association Sportive des Territoriaux d'Amboise Golf	association	500,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Les Lames Amboisiennes	association	900,00
6574	participation à l'organisation de concerts pour promouvoir le chant	Chorale Chante Loire	association	600,00
6574	participation à l'organisation de concerts d'orchestres pour promouvoir la musique	Orchestre d'Harmonie	association	5 000,00
6574	favoriser l'organisation de spectacles à la valeur culturelle dans les écoles	Jeunesses Musicales de France	association	800,00

6574	participation au fonctionnement de Radio Active	PRISE D'ASSOS	association	2 700,00
6574	participation au fonctionnement	AVA	association	480,00
6574	participation à l'organisation de concert	Quinte et Sens	association	4 000,00
6574	favoriser l'aide sociale aux personnes en milieu rural	Aide à domicile en milieu rural	association	1 400,00
6574	Accueil des personnes et familles nouvellement arrivées	Accueil des Villes Françaises AVF	association	300,00
6574	favoriser l'organisation d'une journée d'information sur le handicap	APF paralysés de France	association	250,00
6574	favoriser l'aide culturelle aux aveugles et mal voyants	Bibliothèque Sonore de Tours	association	300,00
6574		AFM Téléthon	association	100,00
6574	maintenir les aides aux combattants démunis	1838e section des médaillés	association	300,00
6574	maintenir les aides aux combattants démunis	ACPG/ADAC	association	500,00
6574	maintenir les aides aux combattants démunis	F.O.P.A.C	association	300,00
6574	maintenir les aides aux combattants démunis	ADIRP 37	association	500,00
6574	jumelage	Cercle des amis de Fana	association	1 000,00
6574	organisation de manifestation pour promouvoir la ville	Synd. Des vins	association	1 000,00
6574	favoriser l'animation pour les fêtes commerciales	Union Commerciale Val d'Amboise	association	3 000,00
6574	favoriser la promotion et l'animation des marchés en Touraine	Synd. Des commerçants des Marchés SCMFT	association	8 000,00
6574	actions sociales, familiales et culturelles définies selon convention pluriannuelle	Association Charles Peguy	association	166 000,00
6574	poste adulte relais médiateur	ASHAJ	association	2 300,00
6574	poste adulte relais médiateur	Association Charles Peguy	association	3 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Associations (répartition après vote BP)	associations	3 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Association Théâtre dans la nuit	associations	400,00
6574	aides aux projets aux associations	Renaissance des orgues d'Amboise	associations	500,00
6574	aides aux projets aux associations	Maniwata	associations	800,00
6574	aides aux projets aux associations	Les historiques amboisiennes	associations	2 000,00
6574	aides aux projets aux associations	les hist'Loire d'Amboise		2 000,00
6574	projets pédagogiques scolaires	Divers écoles (à répartir)	associations	23 580,00
6574	aides aux projets aux associations	Associations (répartition après vote BP)	associations	6 650,00
6574	aides aux projets aux associations	ACA Nazelles Basket	associations	2 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Les archers d'Amboise	associations	1 500,00
6574	aides aux projets aux associations	Avenir Amboise Badminton	associations	1 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Avenir d'Amboise Volley Ball	associations	800,00
6574	aides aux projets aux associations	Académie Boxe Amboisienne	associations	2 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Boxing Club Amboisien	associations	1 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Sporting Club Amboisien Aikido	associations	2 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Amboise Twirling Bâton	associations	2 000,00

6574	aides aux projets aux associations	Karaté Club Amboisien	associations	300,00
6574	aides aux projets aux associations	La Gaule Amboisienne	associations	500,00
6574	aides aux projets aux associations	ASLMP (pétanque)	associations	500,00
6574	aides aux projets aux associations	Amboise Roller Club	associations	500,00
6574	aides aux projets aux associations	Handball Amboise	associations	800,00
6574	aides aux projets aux associations	Association Sportive des Territoriaux d'Amboise Golf	associations	250,00
6574	aides aux projets aux associations	Les lames amboisiennes	associations	3 000,00
6574	aides aux projets aux associations	USEP Amicale	associations	300,00
6574	aides aux projets aux associations	Commanderie des grands vins	associations	2 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Club des hôteliers	associations	2 500,00
6574	actions éducatives et animations (contrat de ville et CLSPD)	Associations non définies(répartition après vote BP)	associations	83 610,00
Total des subventions au compte 6574				408 720,00 €

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'attribution de ces subventions, prévues et annexées au Budget Primitif 2022 de la Ville d'Amboise.

M. BOUTARD : Là aussi la concrétisation de ce que nous avons souhaité et qui fonctionne plutôt très bien c'est-à-dire à la fois les subventions à caractère de fonctionnement et à la fin de la liste comme vous le voyez, vous avez les aides aux projets qui permettent aux associations de porter des projets et de porter une dynamique. Faut dire que la fin de la période de la Covid permet aussi aux associations de reprendre de l'activité. Y-a-t-il des questions ? Question de Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Merci Monsieur le Maire. Je peux le féliciter c'est vrai qu'il y a un fort niveau de subventions des associations et je pense qu'il faut le noter et vous l'entendez comme tel. J'aurai cependant quelques questions. Notamment il y a une association dont j'ai vu Prise d'Assos qui gère entre autres la participation au fonctionnement de Radio Active et qui aide aussi le fonctionnement la vie associative et le soutien normalement il y a un soutien, un fonds à la vie associative. 2019, un certain nombre de fonds. 2021, il y avait encore 3 000 + 1 700 euros et là je ne vois plus que 2 700 euros. Pourquoi une baisse si significative ? Alors qu'il y a quand même l'aide de la radio. Est-ce qu'il y a éventuellement d'autres fonds qui sont prévus par la suite ?

Ça fait quand même quasiment si on compare avec l'attribution 2020, ça fait plus de la moitié de supprimer. Bon je ne voyais pas forcément une cohérence mais je souhaitais avoir des éléments là-dessus.

Vous mettez également des aides aux projets pour les associations. Très bien, parfait. Il s'avère que ces aides aux projets pour les associations normalement ils sont évoqués, présentés en commission municipale, que l'on voit arriver ici, fort bien mais il aurait été intéressant que chaque aide au projet puisse avoir eu la possibilité d'être présenté en commission, dans les commissions adhoc hein, commission sport d'un côté et commission culture de l'autre et commission action sociale ou autre, hors il n'a pas été. Et nous aurions aimé savoir à quoi... voilà à quoi correspondait les sommes de toutes les aides aux projets puisque normalement elles sont présentées donc quels projets ? Autant sur les subventions, pas de problème mais sur l'ensemble des aides aux projets, nous aimerions avoir ligne par ligne une explication puisque nous aurions dû l'avoir en commission et nous ne l'avons pas et c'est présenté ce soir donc si vous pouviez nous l'amener, ça nous permettrait d'avoir une vision d'ensemble de ce qui a pu être donné, pourquoi l'attribuer ?

M. BOUTARD : Je peux vous répondre Monsieur RAVIER ?

M. RAVIER : Je continue et puis voilà...

M. BOUTARD : Ah d'accord vous avez encore d'autres questions ?

M. RAVIER : Voilà. Et bien voilà.

M. BOUTARD : Et bien voilà. Merci. Merci Monsieur RAVIER. C'est bien ce qui me semblait que vous aviez terminé. Mais sur Prise d'Assos, la demande était sur la...qui a été satisfaite...était sur la radio locale hein. Les 2 700 euros. Et vous savez pertinemment que cette association demande des fonds sur d'autres crédits qui sont Politique de la Ville et CLSPD. Donc là-aussi il y a une évolution. On les a questionné, il y a eu un échange, c'est Madame ARNOULT qui a vu avec eux. Donc il n'y a pas de sanctions. Et s'il y a des appels à projet voilà encore une fois je tiens à rappeler qu'ils pourront y participer.

Sur les aides aux projets Monsieur RAVIER vous avez raison et n'anticipez pas trop, nous sommes sur le Budget Primitif. Puis il y aura une délibération sur les aides aux projets. Donc ils seront présentés en commission mais comme les associations qui jouent le jeu sur l'aide au projet nous ont fait leur projet fonctionnement, ils ont compris le fonctionnement, et leur projet d'aide à projet. On les a déjà fléchés mais vous avez raison, il y aura une présentation en commission et il y aura une délibération qui validera les aides à projet comme son règlement l'indique. D'ailleurs, là on ne vote pas, on vote le budget global...non non non Madame GAUDRON je suis très clair, on vote le budget global, Madame GAUDRON je m'explique, on vote le budget global des subventions alors qu'on ne le faisait pas avant. Maintenant, il n'est pas simplement une annexe, il est une annexe au BP mais nous votons le budget global d'aides aux subventions, puis il y aura une délibération qui fléchera les aides aux projets. Je vous assure Madame GAUDRON. Si. Bah si.

Intervention de Madame GAUDRON inaudible, ne parle pas dans le micro.

M. BOUTARD : Il y a les deux. Il y a les montants globaux mais il n'y a pas par projet.

Intervention de Madame GAUDRON inaudible, ne parle pas dans le micro.

M. BOUTARD : Oui. Oui je vous dis bien de ces subventions mais sur les aides à projet, il y aura une autre délibération, je vous le dis. Voilà.

Intervention de Madame GAUDRON inaudible, ne parle pas dans le micro.

M. BOUTARD : Pardon ? Il y a les subventions et il y a une enveloppe aide à projet. Là on vous l'a détaillé mais c'est une enveloppe global normalement. L'année prochaine pour que ça soit plus clair, on fera qu'une ligne avec le montant aide à projet global comme ça ce sera plus simple.
Monsieur CHARBONNIER.

M. CHARBONNIER : Attribution de subventions, à quand une véritable transparence avec des informations sur les sommes demandées par les associations ? Ainsi que au moins les principaux éléments des dossiers. Pourquoi ont-ils reçus un avis favorable ? Entier ou partiel ? ça ce sont des questions, j'aimerais bien une réponse. Mais aussi sur les associations qui n'ont pas obtenu de subvention et pour quelle raison ? A quand un exercice de démocratie permanente avec une commission d'attribution plurielle. Représentants des associations, citoyens, élus de la majorité et des oppositions pour sortir de l'opacité et éviter tout clientélisme. N'est-ce pas la base du nouveau monde que nous devons inventer ? On peut d'ailleurs regretter le choix d'orienter une partie importante des subventions via des appels à projet dans une logique de mise en concurrence des

associations. La revendication, la revendication d'un retour au subventionnement du fonctionnement des associations est de plus en plus prégnant. Sachons nous monter à la hauteur, nous montrer à la hauteur et entendre cet appel au secours. Sortons de l'aire de la communication.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Je dirai que je suis assez surpris de ces propos de clientélisme. Mais vous êtes dans quel monde ? Alors je vais vous dire le clientélisme c'est pas notre méthode hein. Les subventions, et c'est clair sinon on va se voir tous les jours et on va passer des heures ensemble. Alors d'un côté c'est énergivore et de l'autre côté il faudrait toujours plus. Les subventions, la méthode elle est très simple. Il y a un dossier de subvention qui est envoyé avec une demande de montant. Puis les élus, puisque vous disiez tout à l'heure qu'il n'y en a plus à la vie associative mais elle est partout la vie associative. Elle est chez Madame GUERLAIS avec les associations patriotiques entre autres et les associations commerciales ou économiques. Elle est chez Madame ARNOULT sur toutes les associations culturelles. Elle est chez Bernard PEGEOT, chez Jacqueline MOUSSET sur les associations de prévention routière, de vélo, je ne vais pas faire le tour de tout le monde. Elles sont partout. Les associations font des demandes de subventions, de façon raisonnable, avec un tableau qui est envoyé à toutes les associations, pas un tableau un dossier à renvoyer avec des éléments qui sont des éléments habituels, un budget, l'état des finances de l'association. Puis les élus reçoivent les associations et voient avec eux comment, qu'est-ce qu'ils ont besoin, jusqu'où et voilà. Donc et c'est comme ça que cela se passe et ça s'est toujours passé comme ça et on n'est pas dans une sorte de je sais pas d'organisation d'un autre temps où on ferait un jugement à chaque prise de décision. Les amboisiens ont choisi un exécutif, il assume, il fait ses choix d'orientations budgétaires que l'on accepte ou que l'on n'accepte pas, que l'on peut discuter bien sûr en toute sérénité. Et sur les subventions, les montants sont donnés aussi bien sûr sur les projets et sur l'état de trésorerie des associations. Aussi simplement que ça. Donc il n'y a pas de clientélisme parce que ça c'est franchement un procès d'intention assez douteux et il n'y a pas de sanction vis-à-vis de quelque association que ce soit pour les projets qu'elles veulent mener puisque on soutient toutes les associations qui mènent des projets pour les amboisiens. Et on sait très bien que c'est une forte dynamique sur notre territoire. Voilà, on va peut-être passer au vote. Ah Monsieur RAVIER ?

M. RAVIER : Oui j'avais juste une demande d'explication mais très très fine. Sur 2021, il y avait pour Prise d'Assos qui était un soutien à la vie associative qui était indiqué sur les subventions à hauteur de 1 700 euros. Cette année, il n'y a pas. Donc qu'est-ce qu'on peut... et c'était pas sur autre chose, c'était sur les subventions alors...

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER je ne pense pas que le conseil soit l'endroit pour défendre une association parmi les centaines...

M. RAVIER : Ah non c'est une question par rapport à une attribution, de ce qui n'est pas...

M. BOUTARD : Nous verrons, nous verrons....

M. RAVIER : C'est attribué ou pas...on veut simplement une réponse...

M. BOUTARD : Nous verrons, nous verrons avec les dirigeants, nous verrons avec les dirigeants de cette association Prise d'Assos pour laquelle il me semble vous avez beaucoup d'intérêt mais...

M. RAVIER : Mais aucun intérêt réellement.

M. BOUTARD : Bah non Brice...

M. RAVIER : Je m'intéresse à la vie associative, oui.

M. BOUTARD : Bah nous aussi. Cette association n'est pas maltraitée, on lui prête des dizaines de fois par an des tables, des chaises, des barnums et le reste puisqu'il y a les subventions et je tiens à rappeler aussi qu'il y a beaucoup d'associations qui bénéficient bien-sûr et heureusement gratuitement des salles et pas qu'une fois par an, plus de tout le matériel et parfois de la mise à disposition de personnel. Donc voilà. Maintenant si l'association estime qu'elle n'est pas bien servie, je suis sûr que Madame ARNOULT les recevra avec le plus grand plaisir et écoutera leur projet sur un projet d'association à financer. Donc je vais mettre aux voix. Qui est contre ces subventions ? Qui s'abstient ? Madame GAUDRON, vous vous absteniez ? Alors et le reste est pour. Je vous remercie. Donc une abstention, le reste est pour.

J'ai oublié de rappeler que Monsieur LEVEAU était parti et il a donné pouvoir à Madame SANTACANA.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Considérant que la commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux Associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions ci-dessous pour un montant total de **408 720 €**.

Article (1)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT				
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Gymnastique	association	5 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Badminton	association	1 200,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Athlétisme	association	4 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Volley Ball	association	200,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Football	association	20 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tir à l'Arc Les Archers du club d'Amboise	association	1 200,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tennis	association	5 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tennis de table	association	1 700,00

6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Gym	association	700,00
6574	promouvoir découverte et initiation de la pêche	Gaule Amboisienne	association	500,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Karaté Club Amboisien	association	700,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Amicale des Randonneurs Cyclotouristes Amboisiens	association	800,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Sporting Club Amboisien Aikido	association	1 500,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Judo Club Amboise	association	3 000,00
6574	favoriser l'animation de quartier par la pétanque	Association Sports Loisirs Malétrenne - Pétanque	association	500,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Amboise Twirling bâton	association	2 000,00
6574	Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP George Sand	association	250,00
6574	Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP Paul Louis Courier	association	250,00
6574	Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP A. Paré	association	250,00
6574	Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	OCCE RICHELIEU	association	250,00
6574	Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP J. Ferry	association	250,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Amicale USEP Amboise	association	400,00
6574	participation à l'organisation d'un nombre croissant de courses cyclistes	UCANN Union Cycliste Amboise Nazelles-Négron	association	2 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Ecole de Wushu	association	1 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Les Mousquetons d'Amboise	association	500,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Nazelles-Basket	association	2 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Amboise Roller Club	association	1 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Académie Boxe Amboisienne	association	2 000,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Boxing Club Amboisien	association	1 200,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Amboise Randonnée Pédestre	association	300,00
6574	initiation à la pratique physique et sportive	Handball Amboise	association	350,00
6574	participation à l'organisation de compétitions	Association Sportive des Territoriaux d'Amboise Golf	association	500,00

6574	initiation à la pratique physique et sportive	Les Lames Amboisiennes	association	900,00
6574	participation à l'organisation de concerts pour promouvoir le chant	Chorale Chante Loire	association	600,00
6574	participation à l'organisation de concerts d'orchestres pour promouvoir la musique	Orchestre d'Harmonie	association	5 000,00
6574	favoriser l'organisation de spectacles à la valeur culturelle dans les écoles	Jeunesses Musicales de France	association	800,00
6574	participation au fonctionnement de Radio Active	PRISE D'ASSOS	association	2 700,00
6574	participation au fonctionnement	AVA	association	480,00
6574	participation à l'organisation de concert	Quinte et Sens	association	4 000,00
6574	favoriser l'aide sociale aux personnes en milieu rural	Aide à domicile en milieu rural	association	1 400,00
6574	Accueil des personnes et familles nouvellement arrivées	Accueil des Villes Françaises AVF	association	300,00
6574	favoriser l'organisation d'une journée d'information sur le handicap	APF paralysés de France	association	250,00
6574	favoriser l'aide culturelle aux aveugles et mal voyants	Bibliothèque Sonore de Tours	association	300,00
6574		AFM Téléthon	association	100,00
6574	maintenir les aides aux combattants démunis	1838e section des médaillés	association	300,00
6574	maintenir les aides aux combattants démunis	ACPG/ADAC	association	500,00
6574	maintenir les aides aux combattants démunis	F.O.P.A.C	association	300,00
6574	maintenir les aides aux combattants démunis	ADIRP 37	association	500,00
6574	jumelage	Cercle des amis de Fana	association	1 000,00
6574	organisation de manifestation pour promouvoir la ville	Synd. Des vins	association	1 000,00
6574	favoriser l'animation pour les fêtes commerciales	Union Commerciale Val d'Amboise	association	3 000,00
6574	favoriser la promotion et l'animation des marchés en Touraine	Synd. Des commerçants des Marchés SCMFT	association	8 000,00
6574	actions sociales, familiales et culturelles définies selon convention pluriannuelle	Association Charles Peguy	association	166 000,00
6574	poste adulte relais médiateur	ASHAJ	association	2 300,00
6574	poste adulte relais médiateur	Association Charles Peguy	association	3 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Associations (répartition après vote BP)	associations	3 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Association Théâtre dans la nuit	associations	400,00
6574	aides aux projets aux associations	Renaissance des orgues d'Amboise	associations	500,00
6574	aides aux projets aux associations	Maniwata	associations	800,00
6574	aides aux projets aux associations	Les historiques amboisiennes	associations	2 000,00
6574	aides aux projets aux associations	les hist'Loire d'Amboise		2 000,00
6574	projets pédagogiques scolaires	Divers écoles (à répartir)	associations	23 580,00
6574	aides aux projets aux associations	Associations (répartition après vote BP)	associations	6 650,00
6574	aides aux projets aux associations	ACA Nazelles Basket	associations	2 000,00

6574	aides aux projets aux associations	Les archers d'Amboise	associations	1 500,00
6574	aides aux projets aux associations	Avenir Amboise Badminton	associations	1 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Avenir d'Amboise Volley Ball	associations	800,00
6574	aides aux projets aux associations	Académie Boxe Amboisienne	associations	2 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Boxing Club Amboisien	associations	1 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Sporting Club Amboisien Aikido	associations	2 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Amboise Twirling Bâton	associations	2 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Karaté Club Amboisien	associations	300,00
6574	aides aux projets aux associations	La Gaule Amboisienne	associations	500,00
6574	aides aux projets aux associations	ASLMP (pétanque)	associations	500,00
6574	aides aux projets aux associations	Amboise Roller Club	associations	500,00
6574	aides aux projets aux associations	Handball Amboise	associations	800,00
6574	aides aux projets aux associations	Association Sportive des Territoriaux d'Amboise Golf	associations	250,00
6574	aides aux projets aux associations	Les lames amboisiennes	associations	3 000,00
6574	aides aux projets aux associations	USEP Amicale	associations	300,00
6574	aides aux projets aux associations	Commanderie des grands vins	associations	2 000,00
6574	aides aux projets aux associations	Club des hôteliers	associations	2 500,00
6574	actions éducatives et animations (contrat de ville et CLSPD)	Associations non définies (répartition après vote BP)	associations	83 610,00
Total des subventions au compte 6574				408 720,00 €

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver l'attribution de ces subventions, prévues et annexées au Budget Primitif 2022 de la Ville d'Amboise.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme Isabelle GAUDRON)

M. BOUTARD : Délibération 22-42 sur la convention d'objectifs et de moyens sur la subvention supérieure à 23 000 euros. Et je laisse la parole à Monsieur LÉONARD.

Une collectivité territoriale doit conclure une convention avec tout organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

La Commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent. Ce soutien est particulièrement fort pour les associations à caractère social. Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- 166 000 € pour la MJC - Centre Charles Péguy

Le versement de cette subvention ne peut être effectué qu'après la signature d'une convention entre la Commune et chaque partenaire précité. Cette convention doit permettre l'établissement d'objectifs et la mise en lumière de l'intérêt public de chaque établissement.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022. Avec une précision, lors de cette commission, il y avait deux projets. L'un d'eux a été enlevé parce que la somme était inférieure à 23 000 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'attribution de cette subvention, prévue au Budget Primitif 2022 de la Ville d'Amboise,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, la convention à intervenir.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Des questions ? Pas de question ? Madame GAUDRON ?

Intervention de Madame GAUDRON inaudible, ne parle pas dans le micro.

M. BOUTARD : Bah je sais pas c'est la convention qu'ils nous ont signé et envoyé. Oui ça porte un autre nom mais là c'est... Madame GAUDRON, on est sur la convention d'objectifs et de moyens qui nous a été envoyée. Mais s'il faut changer le nom. En tout cas, ça ne changera pas la vocation de versement des 166 000 euros. Merci de cette remarque. D'autres remarques ? Des questions ?

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Convention d'objectifs et de moyens - Subventions supérieures à 23 000 €

Une collectivité territoriale doit conclure une convention avec tout organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

La Commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent. Ce soutien est particulièrement fort pour les associations à caractère social. Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- ♦ 166 000 € pour la MJC - Centre Charles Péguy

Le versement de cette subvention ne peut être effectué qu'après la signature d'une convention entre la Commune et chaque partenaire précité. Cette convention doit permettre l'établissement d'objectifs et la mise en lumière de l'intérêt public de chaque établissement.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver l'attribution de cette subvention, prévue au Budget Primitif 2022 de la Ville d'Amboise,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, la convention à intervenir.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Toujours sur les Finances, la modification des autorisations de programme et crédits de paiement. Mon cher collègue, si ça ne vous dérange pas je vais les présenter. Merci.

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Donc comme vous le voyez sur le tableau, est-ce que le tableau est projetable ? Merci. Il y a l'aménagement de la rue Victor Hugo. Pour les études et les travaux, qui est quand même en AP/CP depuis 2020, pour l'année 2022 nous sommes à 539 804 euros. Sur l'aménagement de la cité scolaire, sur les études et travaux, sur l'espace central rue Ville David, il y avait un skate park qui était prévu, tout ça est en négociation avec les jeunes, sur l'année 2022, 435 000 euros. Sur l'aménagement de la Maison de Santé qui est une nouvelle autorisation de programme, sur 2022, 225 000 euros. Et une nouvelle aussi, AP/CP, une nouvelle autorisation, qui est l'aménagement de l'Île d'Or, sur 2022 pour 25 000 euros. Je vous donne quand même les totaux. Pour l'Île d'Or, il est prévu une budgétisation et vous voyez là on pourrait parler de prévisionnel d'investissement de 1 700 000. Pour l'aménagement de la Maison de Santé, nous sommes sur 815 000. Sachant que la Maison de Santé, ce sera sur 2 années et l'Île d'Or sur 4 années.

Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur ROZWADOWSKI.

M. ROZWADOWSKI : Merci. Il était temps. Enfin du pluriannuel, depuis le temps qu'on en entend parler sans le voir, ça fait quand même plaisir. Ce qui est dommage, c'est que tous vos projets devraient être pluriannuels. Et c'est pas au bout de 20 mois qu'on commence. Il n'y a que 4 projets seulement là jusqu'en 2025 mais qui restent pour le Conseil Municipal uniquement des chiffres. Faut-il le rappeler encore une fois, il n'y a aucun partage des dossiers, qui est en charge de ceu-ci, sont-ils subventionnés ou pas ? Les bureaux d'étude en charge prennent-ils bien en compte l'intérêt général dans les aménagements ? Quid des réunions publiques ? Seront-elles les seuls lieux de débat ? Ou bien même pas ?

Comment pouvez-vous croire que nous ne souhaitons pas connaître la nature de ces projets une fois encore comme cela se produit depuis 2 ans ? Nous sommes sollicités pour voter dans le vide, le vide abyssal et sans fin. Nous n'avons toujours aucun élément digne de ce nom qui nous permette de valider l'ambition d'un programme à la hauteur des besoins des amboisiens et de la ville et surtout pas un programme pour une ville résiliente avec de véritables projets structurants permettant de faire face au changement climatique et aux diverses fragilisations à venir de notre population. Et d'un point de vue technique, nous n'avons qu'un tableau avec quelques vagues chiffres. On ne sait pas pourquoi par exemple en 2023 le projet de la rue Victor Hugo sera à 1 300 000 alors qu'il ne coûtait que 500 000 l'année d'avant. Il n'y a rien d'expliquer. On ne sait pas si c'est de l'urgence, si c'est comme ça, si c'est juste pour boucher le truc pourquoi pas même jusqu'en 2024. On ne sait rien, comme d'habitude, il n'y a que des chiffres et des chiffres et des chiffres et c'est tout.

M. BOUTARD : Merci Monsieur. Je crois que je vais directement mettre aux voix. Puisque sur ce principe des AP/CP, et je le répète, et nous le disons déjà depuis un certain temps puisque c'est pas la première fois que nous en votons, c'est l'autorisation de programme. L'autorisation de programme, c'est simple. C'est l'anticipation budgétaire mais là encore une fois je trouve assez discourtois de faire croire que nous travaillerions à peu près, avec nos services qui travailleraient aussi à peu près, avec des cabinets qui ne réfléchiraient pas à l'intérêt général. De là, encore une fois nous aimons tous notre ville, et croyez-moi que nous défendrons toujours l'intérêt des amboisiens, et que s'il y a une programmation qui est faite comme celle-ci, elle est faite en fonction de la capacité de mener les travaux. Voilà, je pense vous avoir répondu. Maintenant, encore une fois les dossiers, je vous le répéterai autant qu'il faudra le répéter, vous pouvez nous solliciter sur les dossiers, on ne va pas faire des Conseils Municipaux ou des commissions à tour de bras pour vous expliquer les projets parce qu'on en fait oui, dans les commissions c'est présenté. Sur la Commission Affaires Sociales, les projets à caractères sociaux ont été présentés. Sur la rue Victor Hugo, on ne peut pas dire que ça n'a pas été présenté, il y a même eu une réunion publique avec les habitants. Alors je veux bien mais s'il faut que je rafraîchisse la mémoire de tout le monde à chaque fois. Moi je vais vous dire, ça a déjà été le cas, ça a été présenté.

Je vais donc mettre aux voix. Pardon ? A l'Île d'Or, on est...c'est quand même, regardez bien, et rappelez-vous ce qu'on a voté dans le budget et ce qu'il y avait dans le rapport d'orientations budgétaires, nous sommes sur l'étude et nous nous sommes fixés un budget maximum sur l'Île d'Or à 1 700 000. Un budget maximum d'aménagement. Il y a eu une étude qui a été faite il y a quelques années où l'engagement financier était à 6 500 000 sur l'étude. Donc, nous nous sommes fixés un projet d'aménagement à 1 700 000. Bien sûr, quand il sera...quand l'année de l'étude sera terminée, ce qui va avoir lieu cette année, le projet sera bien sûr présenté. Quant à la Maison de Santé, je vous ai dit qu'il y aurait une Commission Générale de présentation complète quand on aura tous les plans et les différentes choses sur le projet Marnière / Place Richelieu.

Y-a-t-il d'autres questions ? Oui Madame LAUNAY.

Mme LAUNAY : *Inaudible, ne parle pas dans le micro.*

M. BOUTARD : Alors, on a été...mieux que ça parce qu'on n'est pas les seuls. Et vous savez comme nous, enfin je le crois, que c'est un site classé. Donc on n'y fait pas n'importe quoi. Nous avons rencontré la DREAL, nous avons rencontré la DDT ainsi que l'architecte des Bâtiments de France, nous avons fait le tour il y a déjà quelques temps, mais là encore une fois on ne fera pas n'importe quoi. On avait le PPRI dont on attendait les résultats parce qu'on peut lancer plein de projets comme ça puis subitement s'emballer, s'emballer et se prendre un revers de la main parce qu'on nous dit c'est interdit de construire. Aujourd'hui, il est formellement interdit de construire une nouvelle structure. Maintenant le projet et l'axe, c'est de lui redonner son aspect le plus naturel possible. Voilà, ça c'est le grand axe sur lequel on va commencer à travailler. On verra le mode, encore une fois de jusqu'où l'on va parce que vous savez que l'Île d'Or elle est coupée en trois en fait. Il y a la partie dite Camping – Sports – Saint-Jean – Grand Stade ...Je vais mettre aux voix parce que je parle pour des gens qui ne m'écoutent pas donc ça sert à rien.

Intervention inaudible, ne parle pas dans le micro.

M. BOUTARD : Ben non, ben non...

Intervention inaudible, ne parle pas dans le micro.

M. BOUTARD : Il faudrait un micro parce qu'on ne va pas pouvoir enregistrer vos...non parce que quand on retranscrit à l'écrit, on n'entend pas suffisamment.

Mme LAUNAY : Oui je comprends. Oui sur la cité scolaire, il me semblait mais c'est pas.. je ne suis pas très pointue sur ce sujet-là, il me semblait qu'il y avait une partie qui relevait de la Communauté de Communes. Non ?

M. BOUTARD : Vous voulez que je vous fasse rire Madame LAUNAY ?

Mme LAUNAY : Ben je sais pas. Peut-être.

M. BOUTARD : C'est un tel binz ce truc. Vous avez l'espace des bus qui est Ville d'Amboise. Vous avez la piscine où d'ailleurs aucun acte n'a jamais été passé sur la rétrocession du terrain de la ville à la Com'Com et là nous allons passer très prochainement à la CC une mise à disposition puisque les actes n'ont jamais été passés. Donc en tout cas, aujourd'hui, la piscine se construit sur un terrain de la ville. Donc on va faire la régularisation. Et la Communauté de Communes a l'aménagement sur une bordure d'un mètre autour du bâtiment. Donc vous avez des voies communautaires qui viennent sur un espace municipal avec une piscine intercommunale sur un bâtiment non sur un terrain municipal. En Bureau Communautaire, on a commencé à y travailler, il va falloir qu'on clarifie sur toute cette cité scolaire qui est de la compétence de qui. Parce que je ne comprends pas pourquoi les bus qui arrivent de tout le canton et même d'ailleurs, c'est payé uniquement par la ville. Quand un abri-bus est cassé, c'est à la charge de la ville. Donc on va régulariser tout ça, il a fallu qu'on voit avec les collègues mais comme vous le dites, il y a une partie communautaire, petite partie. Alors dans les plans, il avait été oublié des choses que la Région vient de nous redemander entre autres sur les voies d'accès avec la nouvelle sortie. Et puis avait été oubliée aussi la circulation des deux roues motorisées sur l'espace. Donc c'est pour ça que ça a pris un petit peu plus de temps. Je parle sous le contrôle de notre Directrice Générale des Services mais tous nos services Région, Communauté de Communes, Ville et les lycées se sont réunis hier après-midi et je crois que l'affiche finale que l'on pourra présenter aux jeunes avec un choix de leur part sur du mobilier, sur de l'espace aménagé qu'ils nous donneront pourra être lancé pour les vacances d'été. Mais le projet final ne sera pas fini pour les vacances d'été parce que c'est quand même un très très gros chantier hein. Avec des problèmes de stationnement évident entre autres pour le centre culturel et pour la piscine. Où là, je pense que tout le monde a pris conscience qu'il va y avoir un plan beaucoup plus global à avoir sur rue Ville David, rue du Clos des Gardes, rue du 8 mai. Et si vous avez bien regardé sur la présentation qui est portée par Madame MOUSSET sur la voirie, l'avenue des Montils, qui est devenue hyper rapide, où les gens roulent comme des fous et la sortie de la rue du Clos des Gardes devient hyper dangereuse. Pour les jeunes entre autres à deux roues. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? 6, 10. Qui s'abstient ? 4. Et le reste est pour. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme/autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme/autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Considérant le décalage dans la programmation des travaux rue Victor Hugo et à la cité scolaire,

Considérant les nouvelles opérations « Aménagement de la Maison de Santé » et « Aménagement de l'Île d'or »,

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme.

Ce projet de délibération a été présenté en commission des Finances le 21 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 19 voix POUR et 10 voix CONTRE :

- D'ajuster les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations d'aménagement de la rue Victor Hugo et de la cité scolaire ;
- De créer deux nouvelles AP/CP pour l'aménagement de la Maison de Santé et pour l'aménagement de l'Île d'or, conformément aux tableaux joints en annexe.

POUR : 19

CONTRE : 10 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER)

ABSTENTION : 4 (Mme Nathalie SUPPLY, M. José BONY, Mme Mélanie THOMAS, M. Guillaume HELLOCO).

M. BOUTARD : Sur la délibération suivante, sur les aides aux projets pédagogiques. Et je laisse la parole à Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR :

Considérant la volonté de la Ville d'Amboise de favoriser la mise en œuvre de projets à caractère pédagogique dans les écoles se trouvant sur son territoire ;

Les directeurs des écoles municipales d'Amboise ont présenté leurs projets de sorties et activités à caractère pédagogique (listés en annexe) et sollicitent la participation financière de la ville.

La Ville d'Amboise affirme sa volonté de favoriser la mise en œuvre de projets à caractère pédagogique en y participant financièrement à hauteur de 80% du montant du projet et dans la limite de 30,00 € par élève de la grande section de maternelle au CM2.

Voici les propositions d'attributions et de versements des subventions :

- * 570.00 € à l'école Ambroise Paré maternelle
- * 840.00 € à l'école Anne de Bretagne
- * 743.00 € à l'école George Sand maternelle

- * 810.00 € à l'école Jeanne d'Arc
- * 3 360.00 € à l'école Ambroise Paré élémentaire
- * 4 530.00 € à l'école George Sand élémentaire
- * 2 850.00 € au groupe scolaire Jules Ferry (maternelle + élémentaire)
- * 4 140.00 € à l'école Paul Louis Courier
- * 5 520.00 € à l'école Rabelais-Richelieu

Ce projet de délibération a été présenté en commission Éducation réunie le 9 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement des aides aux projets pédagogiques tel que proposé ci-dessus.

L'imputation budgétaire concernée est 2551/6574.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Madame THOMAS.

Mme THOMAS : Monsieur le Maire, vous annoncez dans cette délibération que la Ville d'Amboise souhaite soutenir les projets pédagogiques des écoles de notre territoire et nous nous en réjouissons. Ce sujet a fait l'objet de questions lors de la dernière Commission Education mais comme nous n'avons pas encore reçu le compte-rendu, je me permets de la rappeler ici. La participation de la ville est prévue à hauteur de 30 euros par élève de la grande section au CM2. Comme vous le savez, l'instruction obligatoire a été abaissée à l'âge de 3 ans depuis 2019. L'instruction obligatoire à 3 ans consacre l'importance pédagogique de l'école maternelle dans le système éducatif français et renforce le rôle décisif de l'école dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge. Les trois années de scolarisation à l'école maternelle favorise l'éveil de la personnalité des enfants, stimule leur développement langagier, sensoriel, moteur et social, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif. Les équipes pédagogiques de nos écoles mettent en place des projets éducatifs au sein de leurs classes pour favoriser l'épanouissement de leurs élèves et ce, dès l'année de petite section. Or, vous laissez entendre par cette délibération que les élèves de petite section et de moyenne section ne sont pas concernés par les projets pédagogiques ou ne méritent pas le soutien de la Ville d'Amboise. Nous voterons pour cette délibération afin de soutenir les projets pédagogiques des écoles mais nous vous rappelons, comme nous nous étions engagés à le faire lors de notre projet municipal, comme nous devions déjà le faire l'année dernière, qu'il est nécessaire de réétudier l'attribution de cette aide aux projets pédagogiques afin qu'elle concerne tous les élèves de la petite section au CM2, qu'elle soit équitable pour tous et ce, en concertation avec les directions des écoles. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Madame THOMAS, vous me permettez de rappeler que c'est un calcul. Et que les enseignants ne donnent pas 30 euros par enfant mais portent un projet plus global sur une action et qui n'est pas calculée 17 euros ou 18 euros ou 30 euros pile. Sur les écoles, nous recevons avec Monsieur BOUCHEKIOUA tous les directeurs d'école au moins trois fois par an. Et nous travaillons avec eux. Il n'y avait pas de projet sur les maternelles. Mais cependant, on leur a toujours dit que s'il y avait besoin pour porter des projets sur les maternelles, nous serions présents. Ils n'ont pas estimé à ce qu'il y ait besoin sur les deux petites sections pour le moment à ce qu'il y ait un financement à 30 euros comme sur les autres. Ils savent très bien que s'il y avait un projet sur les maternelles, comme nous nous y étions engagés, nous répondrions présents. Et ça c'est très clair, on leur a dit. Entre autres, on est en train de regarder là-aussi sur un plan communautaire sur le transport pour les activités sportives et culturelles. Pour les plus petits, c'est parfois plus compliqué. Mais là, encore une fois, c'est aussi une de nos volontés de faire entrer le sport dans l'école et de

faire entrer beaucoup plus la culture dans l'école, c'est-à-dire avec de l'intervention. Mais vous avez raison, nous nous y étions engagés. Pour le moment, la sollicitation n'est pas encore arrivée. S'il y avait un besoin de budget sur ces parties-là, nous serions présents au rendez-vous et les directeurs des écoles maternelles et primaires le savent.

Y-a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Tout le monde est pour ? Merci. J'ai cru que vous vous endormiez un peu. Merci beaucoup. Unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Aide aux projets pédagogiques

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Ville d'Amboise de favoriser la mise en œuvre de projets à caractère pédagogique dans les écoles se trouvant sur son territoire ;

Les directeurs des écoles municipales d'Amboise ont présenté leurs projets de sorties et activités à caractère pédagogique (listés en annexe) et sollicitent la participation financière de la ville.

La Ville d'Amboise affirme sa volonté de favoriser la mise en œuvre de projets à caractère pédagogique en y participant financièrement à hauteur de 80% du montant du projet et dans la limite de 30,00 € par élève de la grande section de maternelle au CM2.

Voici les propositions d'attributions et de versements des subventions :

- | | |
|--------------|---|
| * 570.00 € | à l'école Ambroise Paré maternelle |
| * 840.00 € | à l'école Anne de Bretagne |
| * 743.00 € | à l'école George Sand maternelle |
| * 810.00 € | à l'école Jeanne d'Arc |
| * 3 360.00 € | à l'école Ambroise Paré élémentaire |
| * 4 530.00 € | à l'école George Sand élémentaire |
| * 2 850.00 € | au groupe scolaire Jules Ferry (maternelle + élémentaire) |
| * 4 140.00 € | à l'école Paul Louis Courier |
| * 5 520.00 € | à l'école Rabelais-Richelieu |

Ce projet de délibération a été présenté en commission Éducation réunie le 9 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le versement des aides aux projets pédagogiques tel que proposé ci-dessus.

L'imputation budgétaire concernée est 2551/6574.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Sur le patrimoine et les espaces naturels. La Convention de dépôt du tableau « La Mort de Léonard de Vinci » de François-Guillaume MENAGEOT. Je laisse la parole à Bernard PEGEOT.

M. PEGEOT : Merci beaucoup.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la programmation culturelle s'organisant autour du 500ème anniversaire de la mort de Léonard de Vinci, le château royal d'Amboise a sollicité le dépôt du tableau de François-Guillaume MENAGEOT « La Mort de Léonard de Vinci », appartenant aux collections Musée de France de la Ville d'Amboise et exposé au Musée-Hôtel Morin.

Après une restauration du support et de la couche picturale de novembre 2016 à mars 2017, financée en partie par la Fondation Saint-Louis, l'œuvre a été déposée en avril 2017 dans la chambre Henri II du château royal d'Amboise. La convention initiale accordait le dépôt du 3 avril 2017 jusqu'au 3 avril 2020, puis a fait l'objet d'une prolongation pour deux années supplémentaires soit du 4 avril 2020 au 4 avril 2022. Par une demande en date du 16 décembre 2021, le château royal d'Amboise a exprimé son souhait de reconduire le dépôt, jusqu'au 31 décembre 2025, souhaitant poursuivre la présentation et la valorisation de l'œuvre, en cohérence avec un projet d'exposition. La Fondation Saint-Louis s'engage à faciliter l'accès à l'œuvre, dans le cadre d'actions culturelles programmées par la Ville d'Amboise, ainsi que sur un principe d'accès gratuit :

- Des classes élémentaires de la Ville pour visiter le château royal d'Amboise et la chapelle royale de Dreux
- Des nouveaux habitants de la Ville d'Amboise pour visiter le château royal d'Amboise.

Les modalités précises seront définies directement entre la Fondation Saint-Louis et la Ville d'Amboise.

Le projet de délibération a été présenté en Commission du Patrimoine et des Espaces naturels réunie le 9 mars 2022

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le renouvellement de la convention de dépôt du tableau « La Mort de Léonard de Vinci » de François-Guillaume MENAGEOT, pour une reconduction du 5 avril 2022 au 31 décembre 2025.

M. BOUTARD : Merci beaucoup Bernard. Effectivement merci pour cette négociation auprès de la Fondation sur la gratuité pour toutes les écoles pour la visite du château ainsi que de Dreux et pour les nouveaux habitants. Voilà. Merci Beaucoup. Des questions ? Pas de question. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Tout le monde est pour. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

OBJET : PATRIMOINE ET ESPACES NATURELS

Convention de dépôt du tableau « La Mort de Léonard de Vinci » de François-Guillaume MENAGEOT

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la programmation culturelle s'organisant autour du 500ème anniversaire de la mort de Léonard de Vinci, le château royal d'Amboise a sollicité le dépôt du tableau de François-Guillaume MENAGEOT « La Mort de Léonard de Vinci », appartenant aux collections Musée de France de la Ville d'Amboise et exposé au Musée-Hôtel Morin.

Après une restauration du support et de la couche picturale de novembre 2016 à mars 2017, financée en partie par la Fondation Saint-Louis, l'œuvre a été déposée en avril 2017 dans la chambre Henri II du château royal d'Amboise. La convention initiale accordait le dépôt du 3 avril 2017 jusqu'au 3 avril 2020, puis a fait l'objet d'une prolongation pour deux années supplémentaires soit du 4 avril 2020 au 4 avril 2022. Par une demande en date du 16 décembre 2021, le château royal d'Amboise a exprimé son souhait de reconduire le dépôt, jusqu'au 31 décembre 2025, souhaitant poursuivre la présentation et la valorisation de l'œuvre, en cohérence avec un projet d'exposition. La Fondation Saint-Louis s'engage à faciliter l'accès à l'œuvre, dans le cadre d'actions culturelles programmées par la Ville d'Amboise, ainsi que sur un principe d'accès gratuit :

- Des classes élémentaires de la Ville pour visiter le château royal d'Amboise et la chapelle royale de Dreux
- Des nouveaux habitants de la Ville d'Amboise pour visiter le château royal d'Amboise.

Les modalités précises seront définies directement entre la Fondation Saint-Louis et la Ville d'Amboise.

Le projet de délibération a été présenté en Commission du Patrimoine et des Espaces naturels réunie le 9 mars 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De valider le renouvellement de la convention de dépôt du tableau « La Mort de Léonard de Vinci » de François-Guillaume MENAGEOT, pour une reconduction du 5 avril 2022 au 31 décembre 2025.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Délibération 22-46 sur la convention de dépôt du tableau d'Olivier DEBRÉ L'automne en Touraine. Bernard PEGEOT à toi la parole.

M. PEGEOT :

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ¶ La Loire fut l'une des sources d'inspiration de l'artiste tourangeau Olivier DEBRE, qui aurait eu 100 ans le 14 avril 2020.

La Ville d'Amboise possède dans ses collections un tableau de cet artiste qu'elle a accepté de déposer au Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en vue de son exposition, à titre gratuit. En contrepartie, le dépositaire s'est engagé à prendre en charge la restauration de l'œuvre (montant total 1 680€ TTC, mille six cent quatre-vingt euros).

Le dépôt a été consenti pour une période d'un an, à compter de la date d'arrivée du tableau, au dépositaire, après restauration, soit à partir du 16 février 2021. Une convention, signée entre les deux parties, a été établie afin de lister les différentes modalités du dépôt.

Avant échéance de celui-ci, le dépositaire a exprimé, par un courrier en date du 17 janvier 2022, son souhait de prolonger le dépôt au-delà du 16 février 2022.

Le projet de délibération a été présenté en Commission du Patrimoine et des Espaces naturels réunie le 9 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le renouvellement de la convention de dépôt du tableau « L'automne en Touraine » d'Olivier DEBRE.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

OBJET : PATRIMOINE ET ESPACES NATURELS

Convention de dépôt du tableau « L'automne en Touraine » d'Olivier DEBRE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Loire fut l'une des sources d'inspiration de l'artiste tourangeau Olivier DEBRE, qui aurait eu 100 ans le 14 avril 2020.

La Ville d'Amboise possède dans ses collections un tableau de cet artiste qu'elle a accepté de déposer au Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en vue de son exposition, à titre gratuit. En contrepartie, le dépositaire s'est engagé à prendre en charge la restauration de l'œuvre (montant total 1 680€ TTC, mille six cent quatre-vingt euros).

Le dépôt a été consenti pour une période d'un an, à compter de la date d'arrivée du tableau, au dépositaire, après restauration, soit à partir du 16 février 2021. Une convention, signée entre les deux parties, a été établie afin de lister les différentes modalités du dépôt.

Avant échéance de celui-ci, le dépositaire a exprimé, par un courrier en date du 17 janvier 2022, son souhait de prolonger le dépôt au-delà du 16 février 2022.

Le projet de délibération a été présenté en Commission du Patrimoine et des Espaces naturels réunie le 9 mars 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ♦ De valider le renouvellement de la convention de dépôt du tableau « L'automne en Touraine » d'Olivier DEBRE.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Commerce et tourisme. Désignation du candidat retenu dans le cadre de la Délégation de Service pour la gestion et l'organisation d'une foire annuelle sur la thématique du végétal. Et je laisse la parole à Josette GUERLAIS.

Mme GUERLAIS :

Vu l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1121-1 à L.1121-4 du code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°21-119 de la Ville d'Amboise,

Considérant que lors de la séance du 9 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Ville d'Amboise a approuvé le principe d'une concession de service public pour la gestion et l'organisation d'une foire annuelle sur la thématique du végétal ;

L'autorité concédante, la Ville d'Amboise, a lancé cette présente consultation afin de désigner le futur organisateur et gestionnaire d'une foire annuelle portant sur la thématique du végétal. La présente consultation a donc pour objet de confier par un contrat de délégation de service public, au sens des articles L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales et L. 1121-3 du code de la commande publique la gestion et l'exploitation de ladite foire.

Cette foire annuelle sur la thématique du végétal a notamment pour but de mettre en valeur les entreprises et acteurs locaux intervenant dans le domaine des jardins, de l'horticulture, de l'aménagement paysager, de l'art floral, de la gastronomie végétale et produits biologiques, de la vigne et de l'agriculture.

Ainsi, sur la base du présent rapport d'analyse des offres après négociations, la Commission de Délégation de Service Public a bien voulu émettre un avis favorable quant au fait de retenir l'offre de la SAS Puzzle Centre pour l'organisation et la gestion des trois prochaines foires annuelles sur la thématique du végétal. Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le choix dudit délégataire et de la convention de délégation de service public.

Le rapport d'analyse des offres ainsi que le contrat de délégation se trouvent en annexe de ce projet de délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le choix du délégataire, à savoir la SAS Puzzle Centre ;
- D'approuver le contrat de délégation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public.

M. BOUTARD : Merci beaucoup Josette. Y-a-t-il des questions ? Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : Juste une petite remarque. C'est vrai que nous on n'aurait pas envisagé forcément de passer par une DSP pour ce type de projet. Bon ça c'est votre choix, il n'y a pas de souci là-dessus. Je voulais juste signifier que c'est très agréable parce que me concernant en tout cas c'est la première fois que je vois un rétro-planning aussi détaillé sur un projet et ce serait bien je pense que pour la suite des projets dans toutes les autres commissions vous en preniez bonne graine.

M. BOUTARD : Et mais chère Madame, on peut saluer effectivement le travail mené par notre Service Juridique et notre Service Marché Public puisque nous avons maintenant un Service Marché Public avec un agent dédié et effectivement sur la qualité du travail et la présentation que l'on peut saluer aussi en commission. Y-a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc tout le monde est pour. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : COMMERCE ET TOURISME

Désignation du candidat retenu dans le cadre de la Délégation de Service pour la gestion et l'organisation d'une foire annuelle sur la thématique du végétal

Vu l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1121-1 à L.1121-4 du code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°21-119 de la Ville d'Amboise,

Considérant que lors de la séance du 9 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Ville d'Amboise a approuvé le principe d'une concession de service public pour la gestion et l'organisation d'une foire annuelle sur la thématique du végétal ;

L'autorité concédante, la Ville d'Amboise, a lancé cette présente consultation afin de désigner le futur organisateur et gestionnaire d'une foire annuelle portant sur la thématique du végétal. La présente consultation a donc pour objet de confier par un contrat de délégation de service public, au sens des articles L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales et L. 1121-3 du code de la commande publique la gestion et l'exploitation de ladite foire.

Cette foire annuelle sur la thématique du végétal a notamment pour but de mettre en valeur les entreprises et acteurs locaux intervenant dans le domaine des jardins, de l'horticulture, de l'aménagement paysager, de l'art floral, de la gastronomie végétale et produits biologiques, de la vigne et de l'agriculture.

Ainsi, sur la base du présent rapport d'analyse des offres après négociations, la Commission de Délégation de Service Public a bien voulu émettre un avis favorable quant au fait de retenir l'offre de la SAS Puzzle Centre pour l'organisation et la gestion des trois prochaines foires annuelles sur la thématique du végétal. Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le choix dudit délégataire et de la convention de délégation de service public.

Le rapport d'analyse des offres ainsi que le contrat de délégation se trouvent en annexe de ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le choix du délégataire, à savoir la SAS Puzzle Centre ;
- D'approuver le contrat de délégation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public.

POUR : 33
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

M. BOUTARD : Pas d'informations particulières à vous donner. Les informations sur les décisions et une question diverse de Monsieur CHARBONNIER puisque j'ai la dernière fois lu la question à sa place donc Monsieur CHARBONNIER souhaite relire la question. Ce que je vous laisse faire bien volontiers.

M. CHARBONNIER : Merci Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, Thierry BOUTARD,

Le 19 décembre 2016, vous avez voté une subvention de 20 000 euros à l'Association Renaissance Amboise, l'ARA, suite à la demande frauduleuse de Madame MONTEIRO. Vous savez que celle-ci a utilisé à cette fin un règlement intérieur de cette association qui n'a strictement aucune validité. Vous avez précisé lors de votre intervention à la fin du Conseil Municipal que le Procureur de la République était en charge de ce dossier. Pouvez-vous communiquer à chaque élu la copie de la plainte pénale que vous avez déposée contre Madame MONTEIRO en qualité de Maire d'Amboise et d'Officier de Police Judiciaire. Merci de votre réponse.

M. BOUTARD : Alors Monsieur, je vais vous dire je ne réponds pas aux questions qui sont d'ordre pénal puisque quand il y a une mesure pénale, et d'ailleurs tout à l'heure vous avez fait, votre groupe aussi, allusion à une procédure que vous avez entamée contre la ville, je ne requalifie pas les procédures en cours. Mon devoir de Maire et de Chef de cet exécutif ne m'autorise pas à faire de qualification d'un jugement pénal.

Sur le point que vous abordez, je vais vous relire moi aussi ma réponse de la dernière fois.

Par une délibération en date du 19 décembre...

M. CHARBONNIER : Si c'est pour me redire la même chose, c'est pas la peine.

M. BOUTARD : Beh Monsieur, Monsieur CHARBONNIER, vous me permettez, vous posez les questions, je donne les réponses que je veux quand même. Vous allez pas m'écrire la réponse.

Intervention de Monsieur CHARBONNIER inaudible, ne parle pas dans le micro.

M. BOUTARD : Bah vous allez pas m'écrire la réponse. Et je suis très surpris parce que ce genre de correspondance, je la retrouve signée par d'autres personnes. Oui et bien il va falloir qu'à un moment donné vous vous renseigniez sur ce qui est de la responsabilité de l'article 40 et ce que c'est un Officier de Police Judiciaire dans une mairie. Je ne suis pas un shérif, je ne suis pas un cowboy, je ne suis pas un juge, ce n'est pas moi et il y a des procédures. En tout cas, « vous avez utilisé à cette fin un règlement intérieur de cette association qui n'a aucune validité », c'est votre jugement. La justice en a jugé autrement. C'est une appréciation encore une fois.

Quant à la saisine du Procureur de la République, je n'ai pas à saisir le Procureur de la République puisqu'il n'y a eu aucun fait délictuel à l'endroit de la ville, ce que je vous ai rappelé la dernière fois.

Maintenant, vous en tant que citoyen si vous estimez qu'il faut que vous saisissiez le Procureur de la République, vous pouvez le faire. Mais moi en tant que Maire, je ne le ferai pas. Quant à la copie, je ne peux pas vous la donner parce que je ne déposerai pas plainte contre Madame MONTEIRO...

Intervention de Monsieur CHARBONNIER inaudible, ne parle pas dans le micro.

M. BOUTARD : Mais vous ne pouvez pas récupérer une subvention cher Monsieur. Et puis je réponds à votre question. Si vous avez des questionnements sur ce dossier, je vous reçois quand vous voulez mais je ne suis ni l'avocat de l'ARA ni le juge de l'ARA ni d'autres personnes qui sont en conflit avec l'ARA depuis des années.

Le Conseil Municipal n'est pas là pour ça. Le Conseil a validé une subvention en son temps, elle a été utilisée, le spectacle a eu lieu, c'est ce que je vous ai dit la dernière fois.

Je vais donc vous remercier, je vais vous souhaiter une bonne fin de semaine. Et je vous dis à très bientôt.

Étaient présents :

M. Thierry BOUTARD,

Mme Jacqueline MOUSSET,

M. Thierry PRIEUR,

Mme Marie ARNOULT,

M. Bernard PEGEOT,

Mme Josette GUERLAIS,

M. Marc LEONARD,

M. Sylvain GILLET,

Mme Régine MALASSIGNE,

M. Jean-Louis VOLANT,

Mme Brigitte DEBRINCAT,

M. Alain OFFROY,

Mme Elisabeth JOURDAIN,

Mme Mélanie THOMAS,

M. Guillaume HELLOCO,

M. Brice RAVIER,

Mme Myriam SANTACANA,

Mme Evelyne LAUNAY,

Mme Isabelle GAUDRON,

Mme Sandra GUICHARD,

Mme Justine BÉCHET,

M. Fabien ROZWADOWSKI,

M. Denis CHARBONNIER.